



ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

Ministère d'Etat en charge des Projets Présidentiels, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement

UN- HABITAT

RAPPORT PAYS - MADAGASCAR

EN VUE DE LA PREPARATION DE LA CONFERENCE HABITAT III

Rapport final



RAPPORT-PAYS
DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE MADAGASCAR
A LA CONFERENCE HABITAT III

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	7
1.1.	Présentation du pays.....	7
1.2.	Vision de développement urbain durable.....	8
1.3.	Principes directeurs du rapport-pays.....	9
2.	ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES.....	10
2.1.	Gérer le phénomène de l'urbanisation rapide.....	10
2.2.	Gérer les relations entre le monde rural et les centres urbains.....	11
2.3.	Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain.....	12
2.4.	Répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap en milieu urbain.....	13
2.5.	Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain.....	14
2.6.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	14
2.7.	Défis et enjeux futurs dans ces domaines.....	15
3.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE.....	18
3.1.	Assurer la planification et l'aménagement durable des villes.....	18
3.2.	Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain 19	
3.3.	Améliorer la production alimentaire en milieu urbain.....	20
3.4.	Réduire la congestion de la circulation.....	21
3.5.	Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes.....	22
3.6.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	23
3.7.	Défis et enjeux futurs dans ces domaines.....	25
4.	ENVIRONNEMENT ET URBANISATION.....	28
4.1.	S'adapter et atténuer les effets du changement climatique.....	28
4.2.	Réduire les risques de catastrophe.....	28
4.3.	Lutter contre les pollutions atmosphériques et industrielles.....	29
4.4.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	30
4.5.	Défis et enjeux futurs dans ces domaines.....	31
5.	GOVERNANCE ET LEGISLATION URBAINE.....	33
5.1.	Renforcer la législation urbaine.....	33
5.2.	Décentraliser et renforcer les collectivités locales.....	33
5.3.	Améliorer la participation, le sens du civisme et les droits de l'homme dans le développement urbain.....	35
5.4.	Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain, y compris le volet délinquance urbaine.....	36
5.5.	Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale.....	37
5.6.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	38

5.7.	Défis et enjeux futurs	39
6.	ECONOMIE URBAINE	42
6.1.	Améliorer le financement des municipalités/collectivités locales	42
6.2.	Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement.....	43
6.3.	Appuyer le développement économique des communautés locales	43
6.4.	Créer des emplois décents et des moyens de subsistance, y compris la réduction du chômage	44
6.5.	Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national.....	45
6.6.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	46
6.7.	Défis et enjeux futurs dans ces domaines	46
7.	LOGEMENT ET SERVICES DE BASE	49
7.1.	Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération.....	49
7.2.	Améliorer l'accès au logement convenable	50
7.3.	Assurer l'accès permanent à l'eau potable	50
7.4.	Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage, comprenant les 4 volets de l'assainissement : déchets, excréta, eaux usées et eaux pluviales.	51
7.5.	Améliorer l'accès à l'énergie domestique.....	53
7.6.	Améliorer l'accès aux moyens de transports viables	53
7.7.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	54
7.8.	Défis et enjeux futurs dans ces domaines	55
8.	FONCIER URBAIN.....	58
8.1.	Améliorer la sécurité d'occupation sur le plan juridique.....	58
8.2.	Faciliter la production foncière et le bon fonctionnement du marché foncier	59
8.3.	Assurer la bonne intégration de la politique foncière, de la politique urbaine et de la politique du logement.....	60
8.4.	Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	60
8.5.	Défis et enjeux futurs	61
9.	INDICATEURS URBAINS.....	64
10.	CONCLUSION.....	66

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANALOGH	Agence nationale d'appui au logement et à l'habitat
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIT	Bureau international du Travail
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et de Catastrophes
BVPI	Politique de développement des bassins versants et périmètres irrigués
CCGRC	Comité Communal de gestion des risques et de catastrophes
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CFSVA+N	Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis
CLGRC	Comité Local de gestion des risques et de catastrophes
CPGU	Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CUA	Commune Urbaine d'Antananarivo
CUH	Code de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EAH	Eau Assainissement Hygiène
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
EPP	École Primaire Public
FDL	Fonds de développement local
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GRS	gestion des risques et de catastrophes
GSDM	Groupement semi-direct de Madagascar
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INDDL	Institut National de la Décentralisation et du Développement Local
INFA	Institut National de Formation Administrative
INSTN	Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires
IST	Institut Supérieur de Technologie
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
LP2D	Lettre de Politique de la Décentralisation et de la Déconcentration
MAP	Madagascar Action Plan
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MFB	Ministère de la Finance et du Budget
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OEMC	Office de l'Education de Masse et du Civisme
OMC	Organisme Mixte de Conception
ONCD	Office National de Concertation sur la Décentralisation
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAIQ	Programme d'Appui aux Initiatives de Quartiers
PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine

PANAGED	Plan d'Action National Genre et Développement
PARGED	Plan d'Action Régionaux Genre et Développement
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PErEDD	Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable
PFNOSCM	Plateforme Nationale de la Société Civile de Madagascar
PIB	Produit Intérieur Brute
PIP	Programme d'Investissement Public
PNAEPA	Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement
PNAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PND	Plan National de Développement
PNERE	Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNL	Politique Nationale du Logement
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme
PNSE	Programme National de Soutien à l'Emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBVLAC	Projet Protection Bassins Versants Lac Alaotra
PPP	Partenariats Public-Privé
PREE	Programme d'Engagement Environnemental
PSNA	Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PSU	Plan Sommaire d'Urbanisme
PTF	Partenaire Technique Financier
PUDé	Plan d'Urbanisme de Détail
PUDi	Plan d'Urbanisme Directeur
RMDH	Rapport Mondial sur le développement Humain
ROM	Redevance sur les Ordures Ménagères
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SAMVA	Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo
SIM	Syndicat des Industries de Madagascar
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et de Catastrophes
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
STD	Services Techniques Déconcentrés
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZPPAUP	Zone de Protection des Patrimoines Architecturaux, Urbains et Paysagers

1. INTRODUCTION

Madagascar est entré dans une nouvelle République après l'élection démocratique en décembre 2013. Après avoir mis en place les institutions de la 4^e République, Madagascar a entamé le processus de planification et de programmation de son développement, et dispose actuellement du Plan National de Développement (PND).

A présent, la Vision «Madagascar, une Nation moderne et prospère» traduit les volontés politiques d'agir sur tous les fronts en vue de promouvoir la «croissance forte et inclusive au service du développement équitable et durable de tous les territoires». Les actions sur les établissements humains contribuent fortement à la réalisation de cette Vision et elles sont par ailleurs recommandées en tant que priorités nationales par le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 2008.

Ainsi, Madagascar tient à présenter son rapport-pays en vue de la pleine participation à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ou Conférence d'HABITAT III.

En vertu des termes de la Résolution 24/14 du Conseil d'Administration de l'ONU HABITAT et de l'alinéa 11 de la Résolution 67/216 de l'Assemblée Générale de l'ONU HABITAT, ce rapport-pays a été élaboré suivant un processus participatif et inclusif.

Les travaux du Comité Préparatoire au niveau national ont commencé en Février 2014. Ce Comité a été élargi et transformé en Comité National de l'Habitat (CNH) en novembre 2014. Le CNH comprend des membres issus du Gouvernement central, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des organismes publics, des secteurs privés, de la société civile et des établissements universitaires. Le CNH a participé à plusieurs reprises et sous différentes formes aux travaux de concertation et de validation du Rapport National. Le processus a inclus les consultations des acteurs régionaux et locaux dans toutes les Régions de Madagascar en Mars 2015, organisées à Fianarantsoa et Majunga. Enfin, le pré-rapport a fait l'objet d'atelier spécifique avec les Partenaires de l'Habitat Agenda en Mars 2015.

1.1. PRESENTATION DU PAYS

Située dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien, entre 10° et 27° de latitude Sud, et séparée de l'Afrique par le Canal de Mozambique, Madagascar est une île d'une superficie de près de 590 000 km² ; distante de 1570 km du Nord au Sud et de 565 km d'Est en Ouest.

Le pays est organisé en 6 provinces, 22 Régions et 1.549 Communes. Ainsi, les Communes sont à la base des Collectivités Territoriales Décentralisées et sont classées en Communes Rurales et en Communes Urbaines. En 2011, on dénombre 72 Communes Urbaines. La capitale Antananarivo est une Commune Urbaine hors catégorie et bénéficie en même temps d'un statut particulier.

En 2013, la population totale est estimée à 22 000 000 habitants, et la population urbaine à 6 900 000 habitants. Depuis l'indépendance, le nombre total de centres urbains a quadruplé à Madagascar, en comptant ainsi actuellement 172 villes. Ces villes

abritent le tiers de la population totale. L'agglomération d'Antananarivo abrite pour elle seule le tiers de cette population urbaine.

A défaut d'une définition officielle de ville à Madagascar, les données sur la population urbaine diffèrent selon les institutions. Le statut administratif de la Commune, le nombre de population et la densité sont souvent les critères utilisés. Mais, ce rapport national est établi sur la base des 172 villes identifiées par le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 2008, finalisé en 2012. Ce Schéma entend par ville, les établissements humains de plus de 5 000 habitants agglomérés.

Depuis les années 70, le pays a été secoué par quatre crises politiques (en 1972, en 1996 en 2002 et en 2009), le plongeant ainsi à chaque fois dans une récession économique, marquée par une chute du PIB.

C'est un pays réputé pour sa biodiversité exceptionnelle, et qui est doté d'importantes ressources naturelles, faisant de lui le nouvel eldorado des compagnies multinationales extractives. Quant aux ressources forestières, elles subissent des fortes pressions, avec un taux national de déforestation de 0,83% par an entre 1990 et 2000 et de 0,53% par an de 2000 à 2005. Une des principales causes de la déforestation est la production de charbon de bois, vu que les zones urbaines sont très consommatrices de ce type de combustible. En outre, la pratique du « tavy » ou culture sur brûlis et les feux de brousse, lesquelles sont une composante importante de l'agriculture et de l'économie malgache, sont largement répandues sur tout le territoire. Aussi, cette pratique ancestrale contribue-t-elle grandement à la déforestation massive. Ces feux de brousse pratiqués en période sèche constituent un des principaux facteurs de dégradation de la qualité de l'air dans les villes situées en hauts plateaux.

En outre, Madagascar figure aux premiers rangs des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Il est classé parmi les dix premiers pays au monde en ce qui concerne l'indice de risque de mortalité dû aux cyclones. Les inondations surviennent après les cyclones et les tempêtes tropicales, notamment dans les régions côtières. Enfin, la zone du Sud est touchée par une sécheresse cyclique, détruisant cultures, décimant le bétail et causant la famine.

Ensuite, il y a lieu de citer le phénomène de Dahalo, ou le vol de bovidés avec usage d'armes à feu, qui constitue un blocage de l'activité économique et un obstacle au développement humain.

En dernier point, le foncier est une propriété ancestrale, qui serait difficilement cédée aux étrangers pour la grande majorité des malgaches. Etant un héritage sacré, la terre n'est pas considérée comme un bien économique, donc ne doit pas être vendue. Il a fallu des adaptations importantes pour changer cette moralité pour les citadins. Par contre, cette culture ancestrale est encore profondément ancrée dans le monde rural, en parlant des terres agricoles.

1.2. VISION DE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Spécialement au stade actuel de l'économie malgache, le développement du pays est nécessairement urbain et rural. L'hinterland d'une ville est en quelque sorte sa première

zone industrielle. Et inversement, les campagnes sont les zones productrices et nourricières des villes, de telle sorte que les campagnes les plus prospères sont celles qui sont les mieux reliées aux centres urbains.

Ainsi, Madagascar aspire à « **des villes bien planifiées, plus sûres, résilientes, inclusives, équitables, durables et identitaires pour la société Malagasy ; des villes qui assureront pleinement leurs fonctions de fournisseur de services, de moteur de développement économique et de structuration du territoire national** ».

1.3. PRINCIPES DIRECTEURS DU RAPPORT-PAYS

Le contexte malgache exige des interventions rapides et conséquentes pour rattraper le retard cumulé de ces 50 dernières années en termes d'investissement urbain. Ainsi, l'Etat Malagasy recommande que ces interventions s'appuient sur les principes directeurs suivants :

- **Planification inclusive pour un développement urbain cohérent**: l'appel à la participation de tous les secteurs de l'économie et à la capitalisation des stratégies sectorielles - disponibles et/ou en cours ;
- **Passage à l'opération**: par la création de nouvelles infrastructures et d'équipements structurants, servant de catalyseurs aux investissements privés (d'entreprises, familiaux ou individuels) et par l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- **Promotion du 3P (partenariat public privé)**: l'appel à la participation de plus en plus grande des secteurs privés dans le processus de développement urbain ;
- **Synergie entre développement urbain et rural**: favoriser la création de valeurs ajoutées, à travers la transformation industrielle des produits agricoles, miniers, ... et la promotion du commerce intérieur et extérieur s'appuyant sur les villes ;
- **Approche intégrée, actions multisectorielles et multi-bailleurs**: l'appel au renforcement des investissements publics et des aides au développement pour la relance du secteur urbain ;
- **Responsabilité des Collectivités Territoriales Décentralisées, des communautés et des citoyens**: la prise en main du développement urbain par le niveau local, l'appel à la participation citoyenne dans toutes les actions de développement des villes, ...

2. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES

2.1. GERER LE PHENOMENE DE L'URBANISATION RAPIDE

La population urbaine malgache est passée de 2 800 000 habitants en 1993 à près de 6 900 000 habitants aujourd'hui, et devrait compter 17 600 000 habitants d'ici 2036. Par conséquent, le taux d'urbanisation a progressé de 22% à 37% entre 1993 et 2012 et devrait atteindre 50% en 2036. Si en 1993, il n'y avait qu'une cinquantaine de villes (7 grands centres urbains et 45 Communes Urbaines), actuellement on compte 172 villes dont 72 des Communes Urbaines. Ces chiffres témoignent de l'accélération de la croissance démographique dans les centres urbains malgaches.

Face à cette rapidité de l'urbanisation qui est de plus non maîtrisée, la grande majorité des villes connaissent des problèmes de toute sorte : problèmes sociaux, insuffisance des infrastructures et des services de développement, forte pression foncière principalement dans les grandes villes, délabrement des réseaux routiers et d'assainissement, problèmes de santé liés aux pollutions atmosphériques et aux mauvaises conditions d'hygiène, etc.

Comme conséquence, le taux de pauvreté dans la Capitale (Antananarivo), est le plus élevé (atteignant 66%) par rapport aux autres villes dont le taux moyen est de l'ordre 45% en 2012. Cette situation a conduit au développement des bidonvilles, lesquels sont omniprésents dans toutes les villes, bien que leur peuplement diffère d'un espace urbain à un autre. Pour l'année 2013, le pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles est de 72%.

A l'échelle de la Commune, les actions pour le développement urbain et pour la gestion de cette urbanisation rapide ont surtout consisté à la conjugaison des efforts des acteurs locaux (avec une prépondérance des appuis des organismes non gouvernementaux, des projets et du secteur privé). Généralement, les efforts consentis ont pour objectif de développer un secteur donné, avec une faible intégration multisectorielle, et dans une certaine mesure une absence d'harmonisation et de coordination des interventions. De l'autre côté, la dimension de développement urbain « durable » semble être occultée.

Sur le plan national, le pays a adopté la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire en 2006. D'autre part, les actions pour l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les bidonvilles (à travers le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles ou PPAB) ont été engagées en 2008 et touchent trois villes à savoir Antananarivo, Manakara et Moramanga. De plus, le Projet *Lalan-kely* ou projet de d'aménagement et de désenclavement des quartiers précaires prioritaires a été lancé en 2010 dans l'agglomération d'Antananarivo.

Malgré ce profil dégradé, il existe tout de même des cas d'anticipation et de maîtrise de cette urbanisation dans quelques Communes Urbaines grâce à l'accompagnement des projets de développement et le concours des opérateurs économiques. Parmi les résultats positifs de cette coopération, les partenaires de ces Communes ont appuyé l'élaboration des plans d'urbanisme, des outils indispensables dans la gestion du territoire urbain.

2.2. GERER LES RELATIONS ENTRE LE MONDE RURAL ET LES CENTRES URBAINS

Dans les années 1990, les statistiques démographiques montrent que 80% des populations malgaches résident en zones rurales. A partir de cette statistique, le secteur rural était un secteur essentiel de l'économie malgache avec près de 43% du PIB (en 2000) en intégrant l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et les industries agro-industrielles aval. L'agriculture a fourni environ 27 % du PIB et 40 % des exportations et a représenté les moyens de subsistance pour 75 % de la population. En conséquence, les séries de politiques de développement qui se sont succédé, ont donné plus de réponses aux problématiques du monde rural. Le Gouvernement malgache était alors convaincu du rôle primordial que doit jouer le secteur rural dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, aussi la relance de l'agriculture devrait fournir aux pauvres les moyens d'avoir des emplois, d'augmenter leur revenu, d'accéder à la terre et au crédit et de leur assurer la sécurisation foncière.

De ce fait, la Lettre de Politique de Développement Rural fût adoptée en 2004, à laquelle sont les assignés les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles ;
- Promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural.

Depuis et jusqu'à aujourd'hui, le monde rural a bénéficié, de très grands appuis et d'investissements des bailleurs de fonds à travers des projets de développement. Un des plus importants acquis de la mise en œuvre de cette politique est la promotion des systèmes d'exploitation durable, dans le but de mettre à fin aux pratiques agricoles traditionnelles. En ce sens, le pays a enregistré une amélioration de la productivité rizicole et l'économie rurale est plus ou moins revitalisée. Toujours est-il que cette production agricole nationale demeure encore insuffisante pour couvrir les besoins en riz.

Grâce aux projets de développement rural mais également à ceux liés à la protection de l'environnement, les établissements humains en zones rurales ont été préservés et développés. A ce titre, l'électrification rurale a été un élément accélérateur et stimulant de l'amélioration des conditions de vie et de développement économique de la paysannerie, malgré le fait que la couverture nationale de l'électrification rurale soit encore assez modeste (de 1% en 1999 à 4,76% en 2014). Par la suite, on a assisté à un essor de la microfinance, se manifestant par la multiplication rapide des IMF à proximité des exploitants agricoles.

En outre, Madagascar a fait la promotion des sources d'énergies renouvelables. Ces initiatives ont permis aux populations rurales, même dans les zones enclavées de se doter des petits équipements solaires. De l'autre côté, la progression du secteur de la communication a entraîné la croissance de l'accès à certains services tels que la téléphonie mobile et le transfert d'argent. En marge de cela, les activités économiques

rurales ont commencé à se diversifier: le tourisme communautaire a émergé dans des zones proches des aires protégées.

En résumé, on peut dire que l'on a beaucoup œuvré pour le développement rural à Madagascar, afin de stabiliser, voire limiter entre autres l'exode rural.

2.3. REPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES EN MILIEU URBAIN

La jeunesse malgache représente 37,77% de la population urbaine en 2012. Face à l'urbanisation rapide et aux priorités du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté, les besoins de jeunes passent inaperçus. Malgré l'existence d'un Ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que d'une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), depuis 2004, les besoins des jeunes sont encore loin d'être satisfaits. Premièrement, l'insuffisance des services et des établissements sociaux publics impacte sur le développement des jeunes, plus particulièrement aux jeunes et aux enfants issus des milieux défavorisés. A titre d'illustration, en 2012,

- Le pourcentage des jeunes en situation de pauvreté en milieu urbain est de 51,4% ;
- Le pourcentage des jeunes à faible niveau d'éducation est de 29,4%.

Globalement, les jeunes citoyens ont des difficultés d'insertion professionnelle. D'un côté, les jeunes diplômés sont tenus d'accepter des emplois qui ne correspondent pas convenablement à leur qualification. Tandis que les jeunes sans qualification n'évoluent que dans des métiers relativement dévalorisés et peu intéressants.

En outre, les effets de l'avancée des différentes technologies de l'information et de la communication et de télécommunication n'excluent nullement les catégories des populations pauvres, si bien que les jeunes malgaches grandissent dans un monde numérique, quasi-au même rythme que les jeunes des pays occidentaux. Ainsi, les effets négatifs des réseaux sociaux numériques sont tout à fait valables pour la jeunesse malgache.

Ci-après les réalisations majeures enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNJ :

- mise en place du service de santé de la reproduction des adolescents /life skills, qui effectue de façon systématique des actions de sensibilisation durant des événements socioculturels rassemblant les jeunes ;
- mise en œuvre du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse (PEEJ), par la mise en place du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) avec le CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie) ;
- création et opérationnalisation des Conseils des Jeunes avec 100 Conseils communaux mis en place actuellement ;
- création des 44 maisons des jeunes et d'une vingtaine de kiosques d'information des jeunes basés au niveau de Fokontany dans 5 cinq régions ;

- mise en place du réseau « Services Ami des jeunes » (SAJ) dans huit (8) sites, dont le principal objectif est d'harmoniser et de coordonner les activités des différents intervenants aux services spécifiques de jeunes dans un site ;
- mise en œuvre du Projet « Tanora Garan-teen », avec l'appui de FNUAP, afin de renforcer la capacité des jeunes dans la prise de décisions, pour devenir des acteurs de développement ;
- mise en place du club des Jeunes Pairs Educateurs (JEP), sous l'égide de l'UNICEF : plus de 100 répartis dans tout Madagascar.

2.4. REpondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap en milieu urbain

En 2012, les personnes âgées ont représenté 2,70% de la population nationale. Dans la culture malgache, le manque de respect pour les personnes âgées, appelées « ray aman-dreny » est une honte. La loi portant sur la protection des droits des personnes âgées fut adoptée en 2008, mais toujours est-il que cette loi n'est toujours pas assortie de décret d'application pour être en vigueur. Comme conséquence, les transporteurs, les établissements de santé et pharmaceutiques ne sont pas tenus d'accepter les conditions relatives à la carte verte présentée par son titulaire.

Afin de plaider pour le respect de leurs droits, le troisième âge s'est regroupé au sein des structures nationale et régionales dénommées FIZOMA « *Firaisam-ben'ny zokiolona eto Madagasikara* » ou « Union de séniors à Madagascar ». En marge de leurs actions de plaidoyer, le groupement milite autant qu'il peut, à réviser le Code de la Prévoyance Sociale et aide les membres de l'association à rester actifs. Enfin, il n'existe pratiquement pas d'hospice public dans toutes les villes de Madagascar.

Toutefois, on cite les quelques progrès suivants tels que la déconcentration des services de paie et le développement de partenariat des services de paiement des pensions avec les agences des institutions de microfinance.

En ce qui concerne les personnes en état d'handicap, la prévalence globale du handicap est estimée à 7,5% en 2007. Sur le plan législatif, la loi portant sur la protection des personnes handicapées a été élaborée dès 1998 et le pays a ratifié en 2006 la Convention internationale sur les droits des personnes en situation d'handicap. Cette loi prévoit des mesures en faveur de l'éducation des enfants handicapés.

Cependant, dans la pratique, ce sont les organismes non gouvernementaux qui œuvrent plus dans le respect et l'application de ces cadres juridiques. A titre d'exemple, l'Association des femmes handicapées plaide activement pour la participation des femmes handicapées à la prise de décision et à l'occupation des postes de grande responsabilité dans le pays.

Sous l'angle de l'aménagement du territoire, on note la considération de l'handicap dans l'aménagement des villes. Six grandes villes, dont Antananarivo, Antsiranana, Toamasina, Tuléar, Majunga et Antsirabe ont signé la Charte des villes accessibles.

2.5. INTEGRER LA PARITE ENTRE LES SEXES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

A Madagascar, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Les femmes possèdent les mêmes droits que les hommes. En effet, la Constitution malgache reconnaît l'égalité des droits à tous les citoyens. Néanmoins, les perspectives offertes aux femmes sont souvent limitées quel que soit le secteur d'activité. En 2000, Madagascar a signé la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable ». Ainsi, Madagascar, comme tout autre pays signataire, s'est engagé à intégrer la dimension "genre" dans toutes ses interventions de développement, à mettre en œuvre des politiques et des programmes spécifiques pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Ces différents engagements sont concrétisés par l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme (PNPF). Cette Politique est traduite en Plan d'Action National Genre et Développement 2004 – 2008 (PANAGED) lequel a été établi sur la base d'une étude situationnelle des femmes à Madagascar et de la synthèse des Plan d'Action Régionaux Genre et Développement (PARGED) des 6 ex-provinces du pays. Le PANAGED comprend 3 programmes : (1) le programme principal qu'est l'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement et deux programmes spécifiques : (i) amélioration de l'efficacité économique des femmes, (ii) amélioration des conditions juridique et sociale des femmes.

On peut dire que l'intégration de la parité genre est relativement effective pour le pays. En termes de réalisation du PANAGED, des avancées notables ont pu être remarquées en matière de mainstreaming du genre dans la mesure où la plupart des ministères disposent d'un point focal genre. En outre, des actions relatives à la promotion économique des femmes ont pu être notées au niveau de quelques régions et différents textes et dispositifs ont été instaurés en matière d'amélioration des conditions juridiques des femmes.

Quant à la participation et la représentation de la femme dans les postes de décision et de responsabilité à Madagascar, le taux d'occupation de femmes aux postes de ministres et parlementaires est actuellement de 20%. A noter que le nombre des femmes-maires des Communes Urbaines et des chefs Fokontany dans les villes, reste en deçà de ce pourcentage.

2.6. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISES DANS CES DOMAINES

En ce qui concerne la gestion des relations entre le monde rural et les centres urbains, les actions dans le cadre de la PADR ont été concentrées dans les zones lointaines et difficiles d'accès. Les progrès entrepris pour un développement équilibré et complémentaire entre les deux milieux (urbains et périurbains) sont minces. De ce fait, les espaces périurbains subissent une urbanisation inquiétante non contrôlée. En outre, l'économie et le visage des Communes périurbaines sont marqués par des contrastes inesthétiques. A part cela, les pratiques agronomiques dans les zones périurbaines favorisent plus l'utilisation élevée des pesticides et des fertilisants

chimiques, au détriment de l'environnement des zones urbaines immédiates. Enfin, il existe une naissante tendance de consommation actuelle de produits écologiques, ce qui pourrait se présenter comme des opportunités pour les ménages agricoles en zones urbaines.

Les maux qui touchent généralement les jeunes sont la délinquance, le vol, la prostitution, le viol, l'usage de stupéfiants, et l'errance. Par ailleurs, la participation des jeunes aux décisions et aux actions publiques n'est pas encore active, ni véritablement effective. De la sorte, les jeunes se sentent marginalisés et ils considèrent qu'on ne se préoccupe pas suffisamment de leurs avenir. Eu égard de tout cela, les jeunes sont devenus des proies préférées des politiciens, qui s'en servent pour déstabiliser le régime au pouvoir.

Concernant les personnes âgées, force est de constater que sur le plan institutionnel et juridique, on dénote une absence de considération à l'endroit des personnes âgées. En outre, les droits des personnes âgées ne sont pas généralement respectés : retard de paiement des pensions, non remboursement ou remboursement tardif des frais médicaux, etc.

Pour les besoins des personnes en situation d'handicap : l'application des chartes des villes inclusives pose des problèmes d'ordre économique. Ladite charte n'a pas force obligatoire ; elle est en outre contraignante notamment pour l'Administration publique, qui ne dispose pas suffisamment de moyens financiers conséquents pour appliquer les directives techniques de la charte. Enfin, la vulgarisation et la promotion de la charte restent encore insuffisantes, que ce soit auprès du public, auprès des collectivités territoriales, et auprès du secteur privé.

En dépit des progrès enregistrés en matière de protection du droit de la femme, beaucoup reste à faire. Dans d'autres régions du pays, la femme jouit moins de liberté, et nombreuses subissent encore des violences conjugales. Enfin, on dénote encore des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. A titre indicatif, l'âge requis pour le mariage est de 14 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons, avec un consentement d'au moins d'un des parents. Un autre élément discriminatoire est la disposition selon laquelle « la femme ne peut contracter une nouvelle union avant l'expiration d'un délai de 190 jours à compter de la dissolution de l'union précédente.

Concernant l'égalité des droits dans la propriété des biens, le partage des biens de la communauté par moitié est la règle. Toutefois, l'ignorance de cette loi fait que de nombreuses femmes en milieu rural restent lésées, et dans ces cas le traditionnel partage par tiers est alors maintenu.

2.7. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DANS CES DOMAINES

La forte croissance démographique et la faible participation des jeunes à la vie économique constituent les enjeux futurs concernant ces domaines. En effet, la population urbaine croît plus rapidement que la population rurale, avec un taux de croissance démographique allant de 4% à 5% par an. Les villes sont aussi tributaires de l'oisiveté et des problèmes d'emploi et d'employabilité des jeunes, augmentant ainsi les risques de délinquance et de violence urbaine.

Pour des villes inclusives, le pays s'engage à lancer les défis suivants, qui sont classés par ordre de priorité :

➤ ***Défi 1 : Favoriser la création d'emplois et des actions d'entrepreneuriat chez les jeunes***

Pour ce faire, les actions à mettre en œuvre sont :

- créer des emplois pour les jeunes avec ou sans qualification : mettre en place une politique nationale et locale permettant aux jeunes d'acquérir des compétences de base et à se perfectionner : il importe dans ce sens de renforcer le Partenariat Public Privé,
- appuyer les structures d'échanges pour les jeunes : Maison des jeunes, Symposium National, Espace de concertation élargie, Observatoire de l'emploi et de la formation ;
- construire des logements pour les jeunes étudiants et les jeunes travailleurs (à l'exemple des cités universitaires).

➤ ***Défi 2 : Réguler la migration urbaine***

Le défi à relever dans ce contexte consiste à :

- encadrer les initiatives de migration organisée par la mise en place d'un cadre stratégique et juridique pour ce genre d'opérations:
 - en adoptant le principe de mise en valeur avant l'appropriation foncière ;
 - en favorisant les conditions d'installation et d'appropriation des jeunes migrants (facilitation de l'insertion sociale avec les populations locales).

➤ ***Défi 3 : Améliorer les conditions de vie des populations pauvres en milieu urbain***

Ainsi, le pays s'engage à :

- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de protection sociale ;
- accorder la priorité à l'éducation et à la formation professionnelle pour donner aux couches défavorisées le savoir faire, qui leur permettra d'augmenter la productivité ;
- promouvoir des activités rémunératrices et génératrices d'emploi ;
- faciliter l'accès des groupes sociaux sensibles au marché de travail par le renforcement de leur employabilité ;
- améliorer l'accès des services de base et assurer le soutien économique aux populations les plus vulnérables ;
- réduire les violences dans les zones sensibles.

➤ ***Défi 4 : Mettre à l'échelle et appliquer la « Charte des villes accessibles »***

Pour ce défi, il importe pour Madagascar de :

- adopter des normes additives sur l'accessibilité des personnes en situation d'handicap aux équipements et généraliser cette expérience au niveau national ;
- appliquer ces normes pour tout projet public ;
- assurer la continuité de l'Etat pour l'application continue des normes.

➤ ***Défi 5 : Améliorer l'accès aux services de santé de qualité, notamment la santé de reproduction***

Ce dernier défi consiste à :

- mettre à disposition des services de santé à toute la population ;
- améliorer le contrôle des maladies transmissibles ;
- promouvoir la santé communautaire dans le développement sanitaire ;
- mettre aux normes les infrastructures sanitaires et les plateaux techniques.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE

3.1. ASSURER LA PLANIFICATION ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES VILLES

Depuis 2006, Madagascar dispose d'une Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, qui préconise l'élaboration d'outil de planification correspondant à chaque composante du territoire. Ainsi, Madagascar a lancé l'élaboration du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT à l'horizon 10 ans) en 2008, de huit (8) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) ainsi que de 3 atlas régionaux entre 2007 et 2013. A noter que la disposition d'un atlas régional est la première étape du processus de SRAT.

Ces différents projets ont permis le quadrillage du territoire national en documents de planification à tous les niveaux, c'est-à-dire à l'échelle nationale et régionale, en complémentarité avec les plans d'urbanisme.

Le SNAT et les SRAT traitent le secteur urbain comme un élément central de l'aménagement du territoire. Ces schémas comprennent donc des rapports sur le diagnostic urbain, l'analyse de l'armature urbaine au niveau national et régional, la mise en perspective des données urbaines, et les plus importants, les orientations relatives au développement des villes. A l'instar du SNAT, les **espaces de croissance** identifiés sont indissociables des pôles urbains. Par ailleurs, ces orientations considérées comme plus globales ont été indispensables pour la planification des villes.

En outre, le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat en vigueur dès 1963 a prévu trois types de plans d'urbanisme, pour servir d'outil de planification urbaine à Madagascar. Il s'agit du Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi), du Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) et du Plan d'Urbanisme de Détail (PUDé).

Une trentaine de grandes villes et villes secondaires ont bénéficié de ces outils, en particulier entre 2004 et 2008. A partir de 2009, Madagascar a expérimenté une méthode plus simplifiée de planification locale à travers la promotion du Schéma d'Aménagement Communal (SAC). Au total, 16% des villes malgaches sont dotées de PUDi, PSU, de SAC et de PUDé en 2006. Ce taux de couverture est passé à 20% en 2013.

Le Plan d'Urbanisme Directeur de l'agglomération d'Antananarivo en 2006, de Moramanga en 2008 et de Fort Dauphin en 2012 couvre l'espace métropolitain de ces agglomérations. Il s'appuie sur le groupement des Communes concernées, à travers la mise en place d'une structure intercommunale dénommée Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI). A cet effet, quelques OPCI sont créés spécifiquement grâce à cette notion d'agglomération.

Les cadres juridiques relatifs à l'intercommunalité existent depuis 1999. En dépit des lacunes constatées, ce dispositif est réaffirmé par la Constitution (de 2007 et de 2010) et les nouveaux textes sur la décentralisation en 2014. Conformément à l'article 14 du Décret de 1999, les compétences prévues pour l'OPCI touchent majoritairement les rubriques de l'urbanisme, à savoir l'aménagement de l'espace, l'élaboration de document d'urbanisme, les politiques du logement et des cadres de vie, les voies et réseaux divers, la gestion des déchets, etc.

Madagascar a aussi entrepris des efforts pour la préservation des patrimoines urbains. Outre l'inscription et le classement de ceux-ci en patrimoines nationaux ou en patrimoines mondiaux de l'UNESCO, la planification et réglementation des zones de patrimoine en milieu urbain sont assurés par les PUDi. Exceptionnellement, la ville d'Antananarivo a instauré la Zone de Protection des Patrimoines Architecturaux, Urbains et Paysagers (ZPPAUP). Cette zone fait l'objet de règlements et d'actions de restauration et de valorisation spécifiques. Mais en général, ces patrimoines urbains sont mis en valeur pour le tourisme.

3.2. AMELIORER LA GESTION DES TERRITOIRES URBAINS, NOTAMMENT LE CONTROLE DE L'ETALEMENT URBAIN

Sur le plan institutionnel, la gestion urbaine implique trois entités, à savoir le Ministère en charge de la Décentralisation et de l'Intérieur, celui en charge de l'Aménagement du Territoire et la Commune. Ce schéma institutionnel fonctionne de telle sorte que la Commune, en tant que Collectivité de base, en est le premier responsable, puis elle est appuyée par les services déconcentrés de l'Aménagement du Territoire et elle est soumise au contrôle de légalité à posteriori par les services déconcentrés de l'Intérieur. En outre, les Communes bénéficient de programmes de renforcement de capacité par le Ministère en charge de la Décentralisation et ses organismes rattachés. Ce schéma est régi par la Loi sur les Collectivités Territoriales Décentralisées et le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Les Communes s'organisent différemment suivant leur statut administratif. Elles sont dirigées par des Maires, dont la dernière élection a eu lieu en 2007. Le Service Technique est préconisé à partir des Communes Rurales de 1^{ère} catégorie tandis que la Direction de l'Urbanisme à partir des Communes Urbaines de 1^{ère} catégorie.

En matière de gestion des territoires urbains, les plans d'urbanisme sont les principaux outils utilisés. Toutefois, les villes qui n'en disposent pas sont gérées, soit avec des documents inappropriés et obsolètes, soit au coup par coup.

En général, la naissance puis l'extension des villes malgaches sont héritées plutôt de l'histoire politique et économique du pays que de la pratique de la planification. C'est ainsi que se sont formées les villes relais, autrefois des villages d'étape comme Moramanga ; les villes portuaires devenues les premières grandes villes comme Toamasina ; les villes industrielles comme Antsirabe ; ainsi que les villes carrefour et villes commerciales, comme Analavory. Il y a également les villes administratives, qui ont été dotées d'infrastructures et d'équipements, afin de mieux gérer le territoire.

Mais, le premier facteur qui explique la croissance d'une ville ou à l'inverse son déclin, est l'état des voies de communication, surtout les liaisons routières. Ainsi, concernant la morphologie urbaine, on distingue les villes linéaires, cas de la ville d'Andapa ; les villes concentriques, cas la ville d'Ambvombe ; les villes en doigts de gants, cas d'Ihoso. En outre, il faut remarquer que plus de la moitié des villes malgaches ont des centres villes structurés suivant un plan préconçu mais leur extension n'a pas pu suivre le même ordonnancement.

L'on constate aussi qu'en moyenne 2% de la superficie des Communes considérées comme villes sont réellement urbanisées. Pour les cas des Communes Urbaines, ce taux avoisine les 4%. Néanmoins, les métropoles régionales connaissent une surface urbanisée plus élevée, Commune urbaine de Toamasina 31%, Moramanga 28%, Fianarantsoa 17%, Mahajanga 27%.

Actuellement, le mode d'utilisation des sols urbains permet encore une grande possibilité d'optimisation. La densification verticale autorisée par les Plans d'Urbanisme se limite en moyenne à : 4 à 6 niveaux en centre-ville à l'exception des immeubles de moyenne et grande hauteur ayant été dérochés par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire ; puis à 4 niveaux en banlieue immédiate et 2 à 3 niveaux en périphérie. Autrement dit, les Plans d'urbanisme élaborés ont véhiculé des formes urbaines étalées, ce qui laisse une grande marge de manœuvre pour la densification dans le futur.

3.3. AMELIORER LA PRODUCTION ALIMENTAIRE EN MILIEU URBAIN

En 2004, Madagascar a adopté la Lettre de Politique de Développement Rural dont deux objectifs parmi les cinq y énoncés concernent l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production en milieu rural. Cette politique conforte le principe d'une campagne productrice à côté d'une ville transformatrice et consommatrice des produits ruraux. En outre, Madagascar dispose également de politique publique sur des filières spécifiques comme le riz et le sucre.

Beaucoup de programmes et de projets ont été réalisés pour la mise en œuvre de ces politiques. Ils portent sur l'intensification rizicole, la protection des bassins versants, l'aménagement des périmètres irrigués, la vulgarisation des techniques agro-écologiques, la réhabilitation et construction des réseaux hydro-agricoles, la promotion du machinisme agricole, l'appui aux Micro-Entreprises, aux jeunes entrepreneurs, aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Paysannes, etc. Ainsi, l'on peut citer comme exemples les programmes et projets suivants : BVPI, PPVLAC, PRBM, RPA, GSDM, PSSA, ...

En 1999, la superficie rizicole est de 1.450.000 Ha, avec une production de 2.800.000 tonnes dont 62% ont été autoconsommés et 29% commercialisés. Les flux interrégionaux de commercialisation du riz ne représentaient que 180.000 tonnes de riz, soit 34% du total commercialisé et environ 10% du produit total. L'importation a été de 285.000 tonnes.

L'insécurité alimentaire s'est amplifiée au fil du temps. En 2010, elle a affecté 35% des ménages malgaches contre 25,0% en 2005 (CFSVA, 2010). En 2012, 65% des ménages sont en état d'insécurité alimentaire. Pour cela, Madagascar a adopté le Plan National d'Action pour la Nutrition pour la période 2012-2015. Ce plan vise la réduction du taux d'insécurité alimentaire de 65% à 43% ainsi que le maintien du taux d'insécurité alimentaire en milieu rural à moins de 30%.

En ce qui concerne l'agriculture urbaine et périurbaine, les villes ont fortement contribué au dynamisme de ces activités à cause des demandes grandissantes. L'agglomération d'Antananarivo a bénéficié du projet ADURAA, dont les résultats ont

montré l'importance de la fonction alimentaire de cette agriculture urbaine et périurbaine. A Antananarivo, 15 et 25% du riz consommé en ville sont produits dans ou à proximité de la ville, et 90% à 100% pour les légumes.

Autour des villes se forment des couronnes se spécialisant à la filière légumière destinée en majorité sinon en totalité à la consommation urbaine. Les légumes frais et les produits d'élevage sont ainsi rendus accessibles à la population urbaine, par la faible distance entre leur lieu de production et de vente ainsi que par la diversité des prix. Cependant, certaines villes souffrent de difficultés d'approvisionnement, à cause surtout de l'enclavement de la zone de production ou de l'explosion de la demande due à l'existence des grands projets.

Enfin, les documents d'urbanisme reconnaissent les multiples fonctions de l'agriculture urbaine, à savoir sa fonction de stabilisation des prix en période de soudure, sa fonction économique, sa fonction de protection contre les crues, sa fonction environnementale ainsi que sa fonction sociale et territoriale. Pour preuve, ces documents d'urbanisme réservent des espaces pour l'exercice de ces activités mais souvent l'inapplication de ces documents explique le remblaiement et l'urbanisation des rizières.

3.4. REDUIRE LA CONGESTION DE LA CIRCULATION

Le Plan National de Transport élaboré en 2004 reste en vigueur jusqu'en 2020 pour la gestion des trafics et de la congestion à Madagascar. Au niveau national, ce plan définit les actions pour améliorer les liaisons interurbaines, dont l'importance n'est plus à démontrer compte tenu de la configuration du réseau urbain de Madagascar. Au niveau local, le Plan de Déplacement Urbain règle les questions de la liaison intra-urbaine.

L'agglomération d'Antananarivo a élaboré son Plan de Déplacement Urbain (PDU) en 2004, suivi de plusieurs études de décongestionnement. Elle a également bénéficié de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU), avec l'appui de la Région Ile-de-France. Pour les autres villes, le PUDi définit les actions sur l'aspect infrastructurel du déplacement et du transport urbains.

Le PDU d'Antananarivo est considéré comme l'un des progrès dans le domaine de l'organisation de la circulation urbaine et peut servir de modèle pour les autres villes malgaches, en dépit des résultats mitigés. Ce plan a défini des actions portant sur plusieurs volets, dont les réalisations peuvent être enregistrées comme des importants acquis de l'agglomération d'Antananarivo. Faute de moyens financiers, la mise en œuvre de ce PDU a touché en partie la réorganisation de la circulation automobile dans le centre-ville, l'aménagement des rues et des carrefours, la libération ou l'élargissement des trottoirs, l'aménagement des passages pour piétons, la mise en place de ralentisseurs en dos d'âne, etc.

A cela s'ajoute des actions et mesures prises pour la réorganisation et le développement des réseaux de transport en commun, des stationnements et des gares routières, celles sur les taxis villes et les transports de marchandises.

Depuis 2009, la Ville d'Antananarivo et son partenaire La Région Ile-de-France ont mis en œuvre le PAMU, prévu comprendre deux phases : (1) la première phase de mise à

niveau de l'existant s'appuyant sur des projets démonstratifs de court terme pour les lignes urbaines, et (2) la deuxième phase à moyen et long terme, via des projets structurants et des politiques d'accompagnement du système de transport intégré dans le périmètre du Grand Tana.

La phase I est réalisée avec la restructuration et l'équipement des terminus et des points d'arrêts de deux lignes pilotes, la formation des opérateurs et des mesures d'accompagnement. Ainsi, le PAMU a notamment permis la validation de la Charte de la profession (code de bonne conduite de la profession du transport urbain), le Cahier des charges d'exploitation de ligne, le Cahier des charges d'exploitation de terminus (règles d'utilisation et de fonctionnement des Primus et terminus), le Cahier des charges technique (caractéristiques structurelles et techniques des nouveaux minibus), et divers documents et procédures, notamment la réforme de la gestion des licences d'exploitation dans une base de données informatisées de la Commune Urbaine d'Antananarivo.

En ce qui concerne les projets d'infrastructures, quelques grandes villes (Majunga, Antsirabe, Morondava, Antananarivo, Fort Dauphin, etc.) ont pu réhabiliter ou étendre leurs réseaux routiers grâce aux financements de divers bailleurs de fonds ou par Partenariat Public Privé. Des projets de construction de nouveaux boulevards ont eu également lieu.

De plus, des mesures d'organisation de la circulation ont été prises au niveau des grandes villes, à travers les feux tricolores qui ont été vite remplacés par les forces de l'ordre.

3.5. AMELIORER LES CAPACITES TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES VILLES

Pour améliorer la gestion communale, Madagascar a établi plusieurs guides à l'usage des Maires et des services techniques ou financiers communaux.

En 2005, le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire a sorti avec le PNUD Madagascar le « *Guide de Maire* », qui a été par la suite vulgarisé auprès des 1.549 Communes. En 2007, ce Ministère a aussi élaboré avec la coopération allemande le « *Guide général de la fiscalité foncière et de la relance du logiciel des impôts* », lequel est accompagné par le « *Guide du recensement de la fiscalité foncière et le guide de recouvrement de la fiscalité foncière* ». En 2008, ces guides ont été complétés pour les Communes Rurales de 2^e catégorie.

Puis, des efforts de sensibilisation, d'information et de formation des Communes, des Districts et des Régions sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme ont été réalisés en 2008, 2010 et 2013. Ces campagnes de renforcement de capacités ont porté sur les thématiques de planification territoriale, notamment la planification urbaine, les procédures de l'urbanisme réglementaire, la gestion des villes ainsi que la maîtrise d'ouvrage des projets d'urbanisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre de Politique de la Décentralisation et de la Déconcentration, Madagascar a conçu et mis en place le Fonds de Développement Local

(FDL) en 2009. Le FDL est un dispositif national (i) de financement de proximité des initiatives communales et intercommunales, et (ii) de renforcement de capacités des équipes communales. Ce dernier a touché toutes les Communes de Madagascar dont les résultats ont substantiellement contribué à l'amélioration du niveau de compétence de l'équipe communale.

En 2013, 1.611 Secrétaires Trésoriers Comptables ont été certifiés par l'Institut National de Formation Administrative (INFA), 958 Agents techniques formés sur la maîtrise d'ouvrage communale, et 1.500 maires et membres des conseils communaux ont été formés sur la gestion des affaires publiques communales.

Le nombre de Communes respectant leurs obligations légales (production de compte administratif et de Budget Primitif) s'est considérablement accru entre 2009 et 2013 (Budget Administratif de 725 à 1.251, Compte Administratif de 632 à 1.084).

En outre, Madagascar a créé l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) en 2011, qui a pour mission d'assurer la formation initiale, la formation continue ainsi que la recherche et la promotion de la décentralisation et du développement local.

En 2012, l'INDDL a enregistré des réalisations liées directement ou indirectement dans la gestion des villes, telles que la formation des membres du personnel communal de Sambaina à Manjakandriana, la formation des formateurs INDDL, la formation des agents CAC Maevatanana- Mahajanga, l'évaluation des communes de Sambaina, Ankazobe, Soavinandriana, Analavory, la promotion du parcours des DDR (intelligence territoriale, décentralisation, projet), la formation initiale des agents des guichets fonciers et la formation des agents CUA sur le transport urbain.

Ces deux organismes interviennent principalement dans l'amélioration des capacités techniques des équipes communales et régionales. Mais leurs programmes sont aussi renforcés par des interventions ponctuelles et sectorielles des différents ministères comme le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Eau, le Ministère des Finances et du Budget ainsi que celles des bailleurs de fonds, comme l'AFD, le GIZ, le programme SAHA, etc.

3.6. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISES DANS CES DOMAINES

La couverture des villes malgaches en documents de planification urbaine est encore faible. L'application de ces documents l'est aussi pour les mêmes raisons. La décentralisation inachevée explique grandement la faible capacité technique et financière des villes pour prendre en charge l'étude de planification de leur territoire et pour mettre en œuvre les documents d'urbanisme élaborés. La faible application des documents d'urbanisme se traduit par les problématiques de la densification sur place et la prolifération des constructions illicites et non réglementaires. Un ménage occupe un logement de 26m² en 2010, soit une diminution de 3m² comparée à 2005. 60% ménages vivent dans une seule pièce, 29% dans deux pièces, 13% dans de trois pièces.

S'ajoutant à cela, il y a la déconcentration non effective des services de l'Aménagement du Territoire, lesquels jouent le rôle d'appui-conseil aux Communes dans la mise en

œuvre et la gestion des Plans d'Urbanisme. En 2013, il existe seulement 8 Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire sur les 22 régions, soit un taux de couverture de 36%. Exceptionnellement, les villes de Nosy Be et de Sainte Marie, en tant que villes insulaires et à statut particulier, ont bénéficié de la création de la Délégation Locale de l'Aménagement du Territoire.

La réalisation des engagements en matière d'aménagement du territoire et de la planification urbaine s'est aussi heurtée à des problèmes institutionnels, dont les plus importants sont : le bouleversement et la fragilité de l'institution municipale (en particulier le changement fréquent de l'équipe communale), la passivité des responsables communaux qui ont tendance à assurer le seul fonctionnement de la Commune, le manque flagrant d'échanges entre les acteurs centraux/déconcentrés et décentralisés.

Toujours sur le plan institutionnel, le changement d'échelle des villes se confronte à des problèmes de coopération entre les Communes concernées. Les difficultés d'opérationnalisation d'un OPCI résident en général sur le fonctionnement de cette structure, le flou dans la répartition des compétences entre l'OPCI et les Communes membres ainsi que les mauvais rapports d'influence entre eux. D'autant plus que les Communes périphériques sont mal préparées à l'urbanisation et réticentes à la réforme institutionnelle dictée par l'étalement urbain.

En matière de gestion urbaine, les documents d'urbanisme sont vite dépassés par le contexte. Ainsi, les contraintes en matière de délivrance d'autorisation d'urbanisme résident en particulier sur l'écart entre les plans et règlements d'urbanisme ambitieux et la réalité locale peu évolutive.

Ensuite, la préservation des patrimoines urbains se heurte au manque de financement pour la restauration.

En ce qui concerne la gestion des trafics et de la congestion urbaine, la tendance vers le modèle urbain mononucléaire empêche d'abord le développement des centralités économiques dans les Communes périphériques des grandes villes. Ce modèle ne fait qu'accroître les flux entrants et sortants des villes et la concentration horaire de ces flux. En outre, la croissance rapide du parc automobile (5% par an) engendre très vite la saturation des voies urbaines. Viennent aggraver cette situation, la mauvaise gestion du transport collectif et le manque de coordination entre les transports urbains et suburbains. D'autant plus que les cadres réglementaires des transports urbains et suburbains sont incomplets et obsolètes.

La coexistence des différents modes de transport entraîne des conflits d'usage de l'espace routier et de tarif. La prolifération des modes de transport doux et traditionnel empire la congestion de la circulation, surtout lorsque ces derniers se pratiquent dans l'informalité et le non-respect des Codes de la route. De ce fait, les risques d'insécurité routière demeurent élevés, à cause notamment de l'excès de vitesse, la défaillance technique des véhicules et l'indiscipline des conducteurs pour les minibus, mais aussi de l'absence de site spécifique pour ce mode.

3.7. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DANS CES DOMAINES

Par rapport à cette thématique, la disponibilité de documents d'urbanisme (plan d'urbanisme et schéma d'aménagement) pour toutes les villes et l'application effective de ceux-ci par les autorités locales, régionales et centrales constitue l'enjeu majeur pour les 20 ans à venir.

Ainsi, Madagascar s'engage sur les défis, qui par ordre de priorité, sont les suivants :

➤ ***Défi 1 : Développer les compétences d'urbanisme des Communes et des Fokontany***

Ainsi, il a été identifié les défis sous-jacents suivants:

- renforcer les noyaux de spécialistes en la matière en appuyant les établissements universitaires pour la spécialisation des jeunes dans ces disciplines, et la multiplication des échanges professionnels ;
- mettre en œuvre des programmes de formation permanente des élus et responsables locaux;
- concrétiser la mise en place des fonctionnaires territoriaux pluridisciplinaires.

➤ ***Défi 2 : Assurer la disponibilité des documents d'urbanisme des villes plus de 5.000 Habitants***

Pour cela, le pays entend :

- appliquer le renouveau de la planification urbaine selon la fonction et la dynamique des villes à savoir : des outils stratégiques et flexibles à l'échelle métropolitaine des agglomérations ; des PUDi pour les pôles urbains régionaux, des SAC pour les pôles urbains locaux et l'élaboration systématique de PUDé pour toute catégorie de ville ;
- rendre systématique l'utilisation des PLOF fiables au service de toute planification urbaine ;
- favoriser la densification urbaine et le modèle urbain polynucléaire dans les documents d'urbanisme.

➤ ***Défi 3 : Assurer le respect et l'application des documents d'urbanisme approuvés***

Il s'agit de :

- utiliser les documents d'urbanisme approuvés comme cadre de référence de tous les acteurs urbains ;
- vulgariser les documents d'urbanisme élaborés et assurer la transparence dans la gestion urbaine ;

- mettre en place des outils de suivi et évaluation des outils de planification territoriale.

➤ ***Défi 4 : Relancer et réaliser des opérations d'aménagement au niveau de toutes les villes***

Ainsi, il importe de:

- renforcer les projets opérationnels relatifs à la restructuration et/ou rénovation urbaines ;
- anticiper les travaux de viabilisation et d'équipement des zones d'extension des villes.

➤ ***Défi 5 : Assurer la gestion intégrée des trafics et de la congestion urbaine***

Pour ce faire, Madagascar va :

- réduire des goulots d'étranglement à l'entrée et à la sortie des agglomérations par des solutions variées ;
- entamer les investissements légers à impacts immédiats et significatifs à savoir : élargissement de voies, actions sur les carrefours, remise à l'ordre des transports en commun, etc. ;
- réaliser des investissements lourds en matière de déplacement urbain dans les grandes agglomérations ;
- renforcer le cadre juridique et opérationnel en matière de circulation urbaine.

❖ ***Défi 6 : Favoriser et cadrer les interventions du secteur privé dans l'aménagement urbain***

Le pays s'engage à ce propos à :

- développer le partenariat avec le secteur privé, en l'incitant davantage à participer dans les investissements urbains ;
- mettre en place les Comités de l'Aménagement du Territoire ;
- développer des outils et des instruments efficaces pour la promotion du partenariat public-privé (dispositions juridiques et instruments commerciaux, etc.) ;
- élargir la base des bénéficiaires du Projet d'Investissement Public et faire participer les petites et moyennes entreprises locales à l'exécution des travaux dans ce PIP ;
- intensifier la collaboration entre le secteur privé et les acteurs privés, tout en favorisant le dialogue social et la pleine participation de la société civile.

➔ ***Défi 7: Assurer le rôle fédérateur de l'aménagement du territoire pour l'efficacité des actions sectorielles en milieu urbain***

Pour cela, Madagascar envisage de :

- renforcer la coopération entre les Communes, Fokontany et les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire dans les 22 régions ;
- réviser les textes juridiques sur l'intercommunalité au regard des impératifs d'aménagement et mettre en place ou dynamiser ce dispositif intercommunal au niveau des grandes agglomérations ;
- encourager la création d'agence de développement urbain pour les grandes agglomérations.

Les indicateurs de 2036 pour cette thématique seront :

- un pourcentage des villes ayant élaboré et mis en œuvre des plans d'aménagement à 100% ;
- un taux d'investissement public équivalent entre le milieu urbain et rural.

4. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

4.1. S'ADAPTER ET ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis une dizaine d'années, la préservation de l'environnement est devenue une préoccupation majeure pour le Gouvernement. C'est à partir de là que l'éducation et la communication environnementales ont tenu une place importante pour résoudre le grand problème de dégradation des forêts à Madagascar. En 2002 fut élaborée la Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement (PNERE). Cette politique a pour objectif de développer la conscience environnementale de chaque individu pour l'acquisition de savoir, de savoir-faire et de savoir être. Cette première initiative a conduit vers 2008 à l'intégration de la dimension environnementale, voire de l'éducation environnementale, dans les programmes éducatifs, et cela en rapport avec la réforme du système éducatif à Madagascar, allant du niveau primaire au niveau universitaire. Actuellement, ladite politique vient d'être actualisée (en 2014) et devient la Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD). La nouvelle politique œuvre pour la construction de citoyen responsable, solidaire, apte à agir individuellement et collectivement pour un environnement sain et pour le développement durable du pays.

Elle déterminera entre autres l'ensemble des orientations à donner à l'éducation de la population en matière d'environnement, fixera les principes qui doivent être respectés pour la mise en œuvre de l'éducation relative à l'environnement, donnera les orientations générales devant inspirer les programmes et plans d'actions régionaux et nationaux de mise en œuvre et évoluera en tenant compte de l'acquisition et de la consolidation des expériences.

En marge de cela, nombreuses sont les initiatives de reboisement mises en œuvre par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans les zones urbaines et périurbaines. Le programme de reboisement national « un arbre- un enfant » sont entrepris avec une participation active du système éducatif national dès le niveau primaire. Le programme vise à planter chaque année 6.000.000 arbres, soit le nombre d'enfants scolarisés. A noter que les zones à reboiser se trouvent généralement dans les zones périphériques des grandes villes.

4.2. REDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE

En 2003 a été institutionnalisée la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et de Catastrophes (SNGRC) par la loi n° 2003-010 du 05 septembre 2003 relative à la politique nationale de gestion des risques et de catastrophes. Pour sa mise en œuvre, la SNGRC comprend six axes stratégiques prioritaires à savoir : (1) la mise en œuvre des mécanismes institutionnels pour la GRC, (2) le renforcement de capacités à long terme pour la GRC à tous les niveaux, (3) le développement d'un système d'information exhaustif, (4) le développement des mécanismes financiers, (5) la réduction globale des risques et de la vulnérabilité et (6) la coopération régionale et internationale. Comme on peut le constater, la RRC est ainsi murée et est considérée comme un élément de la GRC.

Pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs structures ont été créées, entres autres les différents niveaux de Comités de gestion des risques et de catastrophes

(allant du Comité National au Comité Local au niveau de Fokontany), le Bureau National de Gestion des Risques et de Catastrophes (BNRGC), et la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU).

En tant que structure territoriale décentralisée, le Comité Communal de gestion des risques et de catastrophes (CCGRC) a pour attribution d'acheminer les aides et les dons destinés aux Communes et aux Fokontany, ainsi que le contrôle de leur distribution aux sinistrés.

L'évaluation des risques constitue un aspect essentiel dans la gestion et la réduction des risques de catastrophes. A ce propos, le pays a enregistré des progrès, afin de mieux maîtriser et de s'adapter aux effets du changement climatique. Tout d'abord, les données sur les projections climatiques à l'horizon 2055 ont été conçues et développées par la Direction Générale de la Météorologie. Ces données ont beaucoup servi pour les acteurs sectoriels et les parties prenantes concernées afin prendre conscience des enjeux du changement climatique, et par conséquent de prendre des mesures d'adaptation qui s'imposent à l'échelle régionale ou interrégionale.

Aussi, les atlas des risques et de vulnérabilités ont-ils été élaborés, premièrement pour quatre régions du pays, considérées comme les plus vulnérables au changement climatique, à savoir SOFIA, SAVA, Vatovavy Fitovinany et Atsimo Andrefana. Ces atlas de risques ont répondu aux besoins de : (1) connaître tous les types des risques par aléa dans la zone (fréquence, sévérité, scénarios climatiques), et (2) d'analyser les vulnérabilités de chaque secteur pouvant être directement affecté par ces aléas (éducation, santé, agriculture, transports, habitat).

4.3. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES ET INDUSTRIELLES

En cinquante ans d'industrialisation à Madagascar, l'industrie a seulement contribué au maximum à 15% du PIB. Le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) compte en son sein une centaine d'unités industrielles en 2014. De ce fait, le niveau des émissions de gaz à effet de serre est relativement bas, de l'ordre de 0,2 tonnes par habitant par an. Cela n'empêche pour autant l'Etat Malagasy de prendre des mesures afin de réduire et de mieux gérer les pollutions industrielles. Aussi a-t-on mis en place des dispositions législatives pour la gestion des pollutions et les risques industrielles. Cette loi portant sur la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles, entrée en vigueur en partir de 2000, est par la suite renforcée par le décret de Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE), lequel oblige les projets d'investissements publics ou privés, à se soumettre à une Etude d'Impact Environnemental (EIE) ou à un Programme d'Engagement Environnemental (PREE). Par conséquent, le cahier des charges, partie intégrante de cette EIE, qui définit les mesures environnementales correspondantes au projet, constitue par excellence le dispositif permettant d'atténuer les impacts négatifs de ces entreprises industrielles (notamment les grandes entreprises) sur l'environnement. Dans l'ensemble, les pollutions industrielles restent, dans une certaine mesure, gérables à Madagascar. L'Office National pour l'Environnement (ONE) et le Ministère de l'Industrie font le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges. La population riveraine des installations industrielles sont de plus en plus attentives à la qualité de leur environnement et portent plaintes si elles constatent des actes de pollutions.

Une étude menée par l'INSTN en 2003 a montré des niveaux de pollutions alarmantes dans la ville d'Antananarivo.¹ Cette dernière a été également classée « zone saturée » pour le PM₁₀, puisque les concentrations moyennes prélevées ont été nettement en dessus de la norme, qui est de à 150 µg. m⁻³. Cette pollution de l'air est due aux véhicules fonctionnant au carburant plombé, avant l'arrivée des carburants sans plomb (premier lancement du super sans plomb en 2003).

Avec l'introduction de l'essence sans plomb 95, l'INSTN a enregistré une baisse significative de 27% (en 2006) à 90% (en 2012) de la quantité des divers polluants dans la Commune urbaine d'Antananarivo et ses périphériques.

En outre, l'utilisation de sacs en plastique est une problématique majeure en matière de pollutions dans les villes malgaches pour l'évidente raison que ces sacs en plastique envahissent les ordures ménagères et les lieux publics, alors que ce sont des sources de pollutions considérables durant tout le cycle de vie (des centaines d'années sont nécessaires pour qu'ils puissent se dégrader dans la nature). Conscient de ce problème crucial, la loi interdisant l'utilisation des sachets et des sacs plastiques sur le territoire national malgache est décrétée en octobre 2014, pour entrer en vigueur en 2015.

4.4. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISSES DANS CES DOMAINES

L'urbanisation est à l'origine de la disparition des milieux naturels et de la biodiversité, composée de ressources forestières² dans la plupart des grandes villes de Madagascar. Concernant d'un côté la préservation du milieu naturel, l'insuffisance des ressources budgétaires constitue un obstacle majeur pour le reboisement. Puis, les opérations d'entretiens et de suivi des plantations font généralement défaut, aussi est-il difficile de quantifier exactement le taux de réussite des reboisements entrepris depuis ces décennies. Cette situation résulte notamment des limitations des moyens techniques, humains et financiers.

De l'autre côté, les espaces verts se raréfient dans les villes. La capitale n'en dispose que 3 Ha de jardins et d'espaces verts pour une superficie totale de 83 km². Mais le vrai problème pour la Commune est l'entretien durable et la pérennisation en leur état de ces espaces verts, du fait de l'incivisme des populations et de la faiblesse du budget communal pour cette activité.

En outre, il y a lieu de soulever que l'application par les agents communaux de la loi portant sur la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles n'est pas très sévère. Les cas de fermetures temporaires ou définitives des usines polluantes sont très rares. La grande majorité des problèmes et des plaintes est résolue par le paiement de compensation et des opérations de dépollutions.

Quant aux problèmes de qualité de l'air, la vétusté du parc automobile, plus particulièrement les véhicules de transports en communs et les taxis, est à l'origine de

¹ Etude publiée en Avril - Juin 2013 par les scientifiques et chercheurs de l'INSTN (Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires de Madagascar) : Etude des matières particulaires et des métaux lourds de la pollution de l'air dans la ville d'Antananarivo

² Le pays perd en moyenne 36.000 Ha des forêts naturelles par an.

cette pollution atmosphérique. Les impacts de ces pollutions atmosphériques se font plus sentir sur la santé humaine.

Enfin, les communes urbaines n'ont pas instauré, ou n'ont pas su dynamiser ni opérationnaliser leur comité CCGRC. Le manque de ressources financières et la faiblesse des capacités opérationnelles expliquent toujours cette léthargie. Il n'existe aucun budget alloué pour la structure décentralisée pour la RRC. Il n'est plus à prouver que les CCGRC et CLGRC sont pleinement actifs là où les projets de développement financés par les partenaires techniques financiers travaillent.

4.5. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DANS CES DOMAINES

Les constats cités précédemment appellent à la formulation des principaux défis ci-après (par ordre de priorité) :

➤ *Défi 1 : Assurer la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique et réduction des risques de catastrophes*

Pour ce faire, le pays se lance dans les défis suivants :

- réviser la SNGRC, notamment sur : (1) Elargissement des compétences des CCGRC et CLGRC, et (2) en fournissant des réponses par rapport aux types de risques spécifiques dans les villes dans cette SNGRC ;
- mettre en place une structure de concertation permanente au niveau Commune pour (1) la constitution de base de données et information, et (2) pour la pérennisation des projets GRC ;
- assurer l'effectivité du plan de contingence et prendre en compte les aléas autres qu'inondation et cyclone ;
- utiliser les nouvelles technologies pour l'évaluation des risques et suivi de l'urbanisation ou contrôle de l'extension anarchique des villes (données désagrégées milieu urbain) ;
- renforcer les opérations d'aménagement urbain ;
- mettre en place le système de suivi d'application des normes de construction des ouvrages résistantes aux effets des aléas climatiques ;
- améliorer la gestion des services de lutte contre les incendies en multipliant rationnellement les bouches d'incendie, et les services y afférant.

➤ *Défi 2 : Assurer la réduction des pollutions industrielles et des pollutions atmosphériques*

Il faudra :

- gérer les pollutions industrielles par la concertation et la coopération de tous les acteurs concernés, (2) la mise en application effective des sanctions, et (3) la communication large auprès du public;
- gérer les déchets industriels et des établissements hospitaliers (implantation adaptée des décharges spécifiques et mode de traitement de ces deux catégories de déchets) et réaliser les audits environnementaux pour les

entreprises industrielles ;

- contrôler l'ancienneté des véhicules, en améliorant le système de vérification rigoureux des visites techniques.

➔ ***Défi 3 : Augmenter la production et l'utilisation de l'énergie renouvelable pour usage domestique***

Il s'agit de :

- mettre en œuvre le plan à court et moyen terme de la transition énergétique ;
- valoriser les déchets pour la production d'énergie en coopération avec la JIRAMA.

➔ ***Défi 4 : Favoriser des villes vertes et écologiques***

Il s'agit de :

- encourager et appuyer les constructions à haute efficacité énergétique ;
- augmenter les espaces verts dans les villes et poursuivre les initiatives de reboisement en périphéries ;
- favoriser les activités d'horticultures en zones périurbaines ;
- renforcer la lutte contre l'érosion par des solutions mécaniques et des mesures agronomiques.

5. GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINE

5.1. RENFORCER LA LEGISLATION URBAINE

Les textes de base régissant la gouvernance urbaine sont constitués de Lois, Ordonnances, Décrets, Arrêtés et Circulaires relatif à la décentralisation ainsi qu'à l'urbanisme et l'habitat. Plus particulièrement, le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat a été adopté en 1963 et n'a connu que des révisions partielles jusqu'à maintenant. Censé être un recueil des deux Ordonnances pris en 1960 et 1062, ce Code en apporte des modifications ce qui crée le paradoxe de la législation urbaine à Madagascar. C'est pourquoi le Ministère de l'Aménagement du Territoire a lancé la révision totale de ce Code depuis 2005 et le projet de Loi y afférent est actuellement prête à l'adoption.

Le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat est le principal cadre de référence pour toutes les actions à mener dans les villes malgaches. Il dispose les procédures à suivre pour la planification urbaine, la gestion urbaine à travers l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de lotir et permis de démolir), la réalisation des opérations d'urbanisme (remembrement et lotissement) à Madagascar. Mais, il contient également des prescriptions techniques, qui servent de règlements d'urbanisme au niveau national.

Au niveau local, les plans d'urbanisme comportent un ensemble de règlements assorti à la prévision du plan d'occupation du sol de la ville concernée. Ainsi, ces règlements d'urbanisme constituent des précisions et compléments du Code de l'Urbanisme et de l'Habitat pour les villes qui sont dotées de plan d'urbanisme. En général, ce sont les outils de travail pour les SRAT et les services techniques des Communes dans le traitement des permis de construire.

En 2010, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a révisé par deux décrets successifs les dispositions sur le lotissement, le morcellement et les infractions en matière d'urbanisme et de construction. Ces décrets ont été pris suite aux constats de la prolifération des constructions illicites dans les villes malgaches et face à l'impuissance des Collectivités locales compte tenu des procédures inadaptées d'une part ; et afin d'encadrer les opérations immobilières privées d'autre part.

En 2012, Madagascar a pu réviser aussi les normes de construction de bâtiment, en intégrant les nouveaux paramètres climatiques et de réduction des risques climatiques. C'est ainsi que les nouvelles règles de construction paracycloniques ont été adoptées et vulgarisées auprès d'une dizaine de Régions. Les autres textes réglementaires et normatifs demeurent en vigueur.

5.2. DECENTRALISER ET RENFORCER LES COLLECTIVITES LOCALES

Madagascar s'est engagé dans la politique de la décentralisation depuis le début des années 1990. Depuis l'adoption des Lois de base en 1994 et 1995, les structures de la décentralisation ont beaucoup évolué. De 1994 à 1998, Madagascar était organisé en trois niveaux de décentralisation, à savoir les régions, les départements et les communes.

En 1995, le classement des Communes en Commune Urbaine et Commune Rurale a été révisé, et les Communes Urbaines étaient au nombre de 45.

Ensuite, les trois niveaux de décentralisation étaient modifiés par l'organisation en provinces, régions et communes de 1998 à 2007. La première Lettre de Politique de la Décentralisation et de la Déconcentration (LP2D) a été adoptée en 2005.

De 2007 à 2010, Madagascar n'a connu que deux niveaux de décentralisation que sont les régions et les communes.

Enfin, de 2010 à nos jours, Madagascar est revenu à l'ancienne organisation en trois niveaux de décentralisation (provinces, régions, communes). En 2011, un nouveau classement des Communes en Commune Urbaine et Commune Rurale a été pris, et portant actuellement le nombre des Communes Urbaines à 72. En 2014, Madagascar a adopté la nouvelle loi organique, la loi sur la représentation de l'Etat auprès des CTD et la loi sur les ressources et attributions des CTD.

Durant ces 20 ans de décentralisation, Madagascar a enregistré des acquis qui se traduisent par l'apogée des Fokontany, la longue existence et jamais interrompue des Communes et l'évolution de leur statut presque tous les 8 ans, l'affirmation des Régions et leur renforcement par la déconcentration et l'adoption de la LP2D en 2005.

De tout ce qui précède, la Commune est le point d'ancrage de la gouvernance urbaine. Elle est en plus la seule collectivité ayant une assise stable et un statut clair. Et elles sont actuellement gouvernées par des maires élus.

Ainsi, le niveau de décentralisation indispensable pour promouvoir le développement durable en milieu urbain est mesuré à partir de deux indicateurs :

- le pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités dont la formulation a été encadrée par les collectivités locales et les administrations régionales est passé de 31% en 2006 à 32% en 2013 ;
- le pourcentage des recettes et des dépenses affecté aux collectivités locales et aux administrations régionales à partir du budget national est passé de 3% en 2006 à 5% en 2013.

On peut juger à partir de ces indicateurs que la décentralisation n'est pas encore effective à Madagascar, en particulier la décentralisation budgétaire.

Pour pallier cette défaillance, les villes déploient des efforts de mobilisation financière au niveau local, à l'exemple des Partenariats Publics Privés et des coopérations décentralisées. De 2006 à 2012, les concours financiers dans le cadre des coopérations décentralisées ont doublé, pour atteindre 31 millions USD. Une vingtaine de villes bénéficient actuellement de coopération avec les Collectivités surtout européennes. Les projets de coopération décentralisée au profit de l'urbanisme ont aussi augmenté. En 2012, les trois secteurs clés de la coopération décentralisée sont : l'urbanisme, l'eau et l'appui institutionnel. Ils utilisent 60% des concours financiers de ces coopérations.

Enfin, ces réalisations via le FDL, l'INDDL et l'ONCD méritent d'être citées comme progrès pour Madagascar : plus d'un millier de sous-projets sur 1.200 Communes, création de 630.000 emplois temporaires et redynamisation de l'économie locale, mise en œuvre des programmes de renforcement de capacité de toutes les Communes et les Régions, mise en œuvre de programmes de participation citoyenne et de redevabilité (200 Communes), de promotion de la fiscalité locale (350 communes) et de mise en place de standard de service (200 Communes).

5.3. AMELIORER LA PARTICIPATION, LE SENS DU CIVISME ET LES DROITS DE L'HOMME DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Madagascar a déjà adopté deux textes sur la participation citoyenne en 2001 et en 2003. En outre, cette participation citoyenne est effective lors de l'élaboration des plans d'urbanisme.

D'abord, le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat recommande la mise en place de la Commission Municipale d'Urbanisme, qui représente les forces vives des secteurs publics et privées concernés. La démarche est la même pour la mise en œuvre des projets urbains, en instituant généralement des comités locaux. Les autorités locales dont le Maire et les Chefs de Fokontany sont membres de ces structures.

Puis, les enquêtes publiques sont pratiques courantes notamment pour les projets nécessitant des expropriations.

Ainsi, la démarche participative et inclusive est fondamentale dans la planification et l'aménagement des villes à Madagascar. De l'autre côté, les sociétés civiles sont très présentes dans ces domaines. Elles sont structurées et organisées, pour ne citer que leur regroupement dans la Plateforme Nationale de la Société Civile de Madagascar (PFNOSCM). Leur participation s'étend actuellement sur la gouvernance, l'environnement et le foncier.

En matière de civisme, Madagascar a créé l'Office de l'Education de Masse et du Civisme (OEMC) en 2002. On compte parmi les réalisations de cet Office la restructuration des programmes pédagogiques de l'éducation civique et citoyenne pour le primaire et le collège, l'instauration de programme de civisme pour les lycées d'enseignement général, technique et professionnel, la campagne de sensibilisation pour la promotion et la défense des Droits Humains dans les écoles et l'organisation des manifestations culturelles sur les Droits Humains et le Civisme, la production de livres, documents, émissions, etc..

De 2008 à 2011, l'OEMC a mis en œuvre avec le PNUD le Projet de Promotion de la culture et de la défense des droits humains à l'école.

En matière de protection des droits de l'homme, Madagascar a fait beaucoup de progrès. D'abord, le pays s'est lancé dans la mise en œuvre du Programme de l'Education Pour Tous depuis 2003. Ce programme comprenait entre autres la prise en charge des droits d'inscription pour l'enseignement primaire, la distribution de kits scolaires, le paiement de subvention pour les enseignants recrutés par les parents (FRAM), la mise en place

des cantines scolaires, les subventions des écoles et la scolarisation des enfants en milieu pénitencier.

Pour la protection des personnes atteintes de VIH/SIDA, Madagascar a adopté loi portant sur la lutte contre le VIH SIDA en 2005 et mis en œuvre le Plan national de lutte contre le VIH/SIDA. A cet effet, des campagnes de masse ont été menées afin de sensibiliser la population contre la discrimination et la stigmatisation de ces personnes.

Enfin pour la protection des droits de l'enfant, Madagascar a ratifié la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Depuis 2001, le pays a réalisé le projet d'amélioration des conditions des enfants travailleurs par la scolarisation et la réinsertion professionnelle. A partir de 2004, le Programme National de Réhabilitation de l'Etat civil – EKA a été lancé. En 2005, le pays a engagé la réforme législative portant sur la protection des droits de l'enfant. Depuis 2006, Madagascar a institutionnalisé la semaine « mère et enfant », qui est tenue 2 fois par an. De plus, il a procédé à la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle à l'encontre des enfants.

5.4. RENFORCER LA SECURITE ET LA SERENITE EN MILIEU URBAIN, Y COMPRIS LE VOLET DELINQUANCE URBAINE

Selon le Rapport Mondial sur le développement Humain (RMDH) en 2013, le taux d'homicide est un indicateur pour évaluer l'engagement et la confiance civique. Ces dernières années, le taux moyen d'homicide au niveau mondial s'élevait à 6,9% pour 100.000 personnes. Ce taux est de 8,1% pour Madagascar.

Selon toujours le RMDH 2013, le pourcentage moyen des personnes qui se sentent en sécurité dans son pays a atteint 66% au niveau mondial. Ce taux est évalué à 53% pour Madagascar.

La crise de confiance se manifeste par la frustration du secteur privé et de la population ainsi que la montée de l'insécurité. Même si le taux de criminalité est passé de 1,39 infraction pour 1.000 habitants en 2011 à 0,95 infractions pour 1.000 habitants en 2012 et à 0,91 en 2013, on doit noter la recrudescence du nombre de bandes organisées utilisant des armes de plus en plus meurtrières.

La recrudescence des attaques à mains armées, des kidnappings et des vols avec armes à feu de guerre, artisanales ou armes blanches, des attaques organisées et préméditées de domicile en ville est à déplorer, malgré les efforts entrepris par les ministères concernés.

Les actions contre l'insécurité sont menées à tous les niveaux à Madagascar. En milieu urbain, la Police mobilise des stratégies répressives et préventives, tandis que les services de la Justice renforcent la sensibilisation et la justice de proximité. De leur côté, les Communes et les Fokontany agissent dans la mise en place de la police municipale et des comités de vigilance.

Les indicateurs suivants expriment aussi les actions de prévention et d'amélioration de la sécurité urbaine : 82% des régions ont élaboré leur Plan de Sécurisation Sociale en 2013 contre 14% en 2006. En 2013, 47,7% des Communes disposent de caserne de la

gendarmerie mais le pourcentage des Communes disposant de commissariat de police est encore de 10,4% à la même année.

Ces dernières années, on a enregistré au niveau des grandes villes l'ouverture des organismes et sociétés privés de sécurité.

Par ailleurs, des projets spécifiques appuyés par les bailleurs de fonds et les ONG ont été mis en œuvre, surtout à Antananarivo. Il s'agit par exemple du Programme d'Appui aux Initiatives de Quartiers (PAIQ) pour la réinsertion des jeunes délinquants, le projet de réinsertion des ex-détenus mineurs, le projet de Volontariat Contre la Violence et le projet Sécurité Humaine.

5.5. AMELIORER L'INTEGRATION SOCIALE ET LA JUSTICE SOCIALE

Cette partie va se focaliser sur l'intégration sociale des personnes détenues, étant donné que l'intégration sociale des autres catégories de la population (dont les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les pauvres, les personnes en situation d'handicap) est traitée plus haut dans ce Rapport national.

Pour les 20 dernières années, et sur le plan institutionnel, les efforts fournis concernant ce sous-thème comportent la création de Direction de l'humanisation de la détention et de la réinsertion sociale au sein du Ministère de la Justice et la mise en place de task force au sein des établissements carcéraux.

Madagascar a aussi adopté les textes juridiques sur la lutte contre la torture et d'autres peines et le traitement cruel et dégradant, les procédures pénales sur la détention préventive, l'organisation générale de l'Administration pénitentiaire, l'organisation et la préparation à la réinsertion sociale et familiale et professionnelle des personnes détenues. Ces textes ont été pris entre 2006 et 2008, à savoir le Décret 2006-015 du 17 janvier 2006, le Décret 2006 – 901 du 19 décembre 2006, le Décret 2007/021 du 30 juillet 2007 et le Décret 2008/005 du 25 juin 2008.

Quelques ONG, en grande partie de nationalité étrangère (Suisse, Française et Américaine), sont très actives dans les actions de réinsertion. Ils couvrent tout le territoire national, et en particulier les grandes villes : Antananarivo, Tuléar, Antsirabe, Fort Dauphin, etc.

En matière opérationnelle, on cite plus particulièrement la mise en œuvre de programmes améliorant les conditions des personnes détenues en milieu carcéral. Ces programmes ont inclus la multiplication des ateliers de formations professionnelles, la mise en place de commission d'enquête indépendante sur le travail carcéral, la désinfection de centre de détention et l'accompagnement social des détenus.

En 2013, Madagascar a lancé avec l'Union Européenne deux projets d'envergure intitulés « quartier d'avenir : de la détention à la réinsertion », qui sera exécuté par l'ONG Handicap International et « Scolarisation des mineurs » avec l'ONG Grandir dignement.

5.6. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISES DANS CES DOMAINES

D'abord, la majorité des textes appliqués en urbanisme est très dépassée par le temps. C'est le cas par exemple des normes de construction et du Code de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ces textes sont aussi éparpillés voire introuvables et donc difficiles d'accès au public.

Ensuite sur le plan institutionnel, les Communes se trouvent au milieu de la chaîne administrative et ne maîtrisent pas leurs relations avec l'Etat et les Fokontany. A cela s'ajoute, l'absence parfois marquée des STD dans leur mission de conseil et d'appui aux CTD.

Pour des raisons politiques, le recours à la délégation spéciale constitue une entorse au principe de la décentralisation. La plupart des grandes villes sont actuellement gouvernées par des Présidents de la Délégation Spéciale.

Le statut ambigu des Fokontany fragilise l'institution communale. Le Fokontany est une institution collective dont l'existence est bien antérieure à celle des communes. Depuis 2007, les Chefs de Fokontany ne sont plus désignés par les Maires mais par les Chefs de District. De ce fait, les Fokontany apparaissent comme une structure déconcentrée de l'Etat, plutôt qu'une subdivision de la Commune.

Toutes ces incohérences n'apportent que confusion et opacité, nuisant à la relation harmonieuse et stable entre les différents niveaux d'administration.

On doit noter également le passage problématique vers la gouvernance métropolitaine. En effet, les responsables communaux se heurtent de plus en plus aux changements démographiques et économiques qui prennent place à l'intérieur et autour de leurs Communes. Ils n'ont pas d'autorité sur les décisions prises en dehors de leur territoire, ce qui nuit à la cohérence des politiques d'aménagement, de voirie, de services publics et de transport.

L'agglomération d'Antananarivo, de Toamasina et de Fort Dauphin ont vécu cette difficulté, et sont actuellement tributaires d'un OPCI en mal de fonctionnement. Les cadres juridiques sur l'intercommunalité existent mais restent très lapidaires. De plus il n'existe aucune mesure pour encourager la coopération intercommunale.

La faible décentralisation budgétaire est souvent pointée comme facteur d'inefficacité des Communes. Le taux de transfert de ressources pour les CTD n'est que de 5% à Madagascar. S'ajoutant à cela, la faiblesse, la répartition opaque et l'imprévisibilité de ces transferts.

Viennent ensuite la faible décentralisation fiscale, étant donné qu'en 2003, 98% des recettes fiscales sont collectées par l'Administration centrale. Dans la pratique, peu de moyens ont accompagné la décentralisation de la fiscalité, notamment la fiscalité foncière. On constate également l'exploitation insuffisante du potentiel de la fiscalité foncière, à cause de l'absence d'inventaire foncier et immobilier, du taux de recouvrement très faibles (15% à 30%), de l'incivisme fiscal et du manque de coordination et d'incitation.

De ce fait, les dépenses des Communes sont presque exclusivement limitées au fonctionnement et surtout aux salaires. On remarque alors que la majorité des investissements réalisés dans les villes n'est pas incluse dans les budgets communaux. En outre, le niveau d'investissement public en milieu urbain est très marginal. Il se situe en moyenne entre 1 à 2 USD par habitant par an. Antananarivo a pu parfois investir 4 USD par habitant par an

En matière de redevabilité sociale, les élus communaux rendent rarement compte de leur gestion aux citoyens. D'autre part, les citoyens commencent à manquer de confiance à l'Administration et se désintéressent progressivement aux actions d'intérêt commun.

La dégradation du sens de civisme constitue un des problèmes majeurs en milieu urbain. Elle s'exprime par la destruction des biens publics, l'absence du sens de la responsabilité et le comportement corruptible.

En matière d'intégration sociale, il faut signaler l'augmentation inquiétante des enfants de rue et des sans-abris dans les villes malgaches.

Enfin, les conditions de vie en milieu carcéral laissent à désirer. Le ratio dans les établissements pénitentiaires est de 1 garde pénitencier pour 30 à 40 prisonniers si la norme est de 1 pour 5. En 2013, les prisons malgaches sont sur-occupées, avec un taux allant de 180% à 375%. Près de 85% des prisons sont en état de délabrement avancé. De plus, leur emplacement devient inapproprié au fur et à mesure de l'urbanisation.

5.7. DEFIS ET ENJEUX FUTURS

Pour l'horizon 2036, Madagascar aura à faire face aux enjeux de l'insécurité urbaine, de la faible capacité financière et technique des villes, du retard des investissements urbains, des vides juridiques en matière de gouvernance urbaine et de la marginalisation grandissante de la population urbaine. Par ordre de priorité, les défis sont les suivants :

☛ Défi 1: Renforcer les capacités techniques et financières des villes

Madagascar s'engage à :

- renforcer et rendre transparents, rapides, et efficaces les transferts de ressources de l'Etat vers les Communes à hauteur de 20% du Budget national jusqu'en 2036 ;
- mettre en place les cadres juridiques facilitant la mobilisation des ressources financières au niveau des Communes et Groupement de Communes ;
- mettre en place le comité paritaire pour le transfert progressif des ressources et compétences ;
- améliorer la stratégie d'intervention du FDL suivant le principe de fonds de péréquation nationale ;
- assurer la transparence dans la gestion urbaine et inculquer la culture de résultat au niveau des Communes,

- renforcer les actions de lutte contre la corruption et mettre en place des standards de service et manuel de procédure au niveau des Communes ;
- améliorer la gestion financière des Communes, développer et harmoniser le système d'information et les logiciels de gestion au niveau communal ;
- s'engager dans l'administration et gouvernance intelligentes : l'e-administration et l'e-gouvernance.

➔ ***Défi 2 : Assurer la sécurité et la sérénité en milieu urbain***

Ainsi, Madagascar va :

- mettre en œuvre des programmes de sécurité et protection civile au niveau des Communes ;
- améliorer les services de police et de justice de proximité ;
- mettre en œuvre des interventions spécifiques et continues contre l'insécurité urbaine ;
- renforcer les programmes de réinsertion des jeunes, des adolescents et enfants vulnérables ;
- entamer la réforme au niveau de l'Organisme Mixte de Conception (OMC) ;
- développer toutes les formes de coopération avec les autorités traditionnelles pour l'éducation des jeunes et la lutte contre l'insécurité ;
- mettre en œuvre le projet d'appui à la modernisation pénitentiaire et la réinsertion des détenus.

➔ ***Défi 3 : Faire de la population des villes des citoyens responsables***

Pour cela, les défis sous-jacents sont :

- institutionnaliser la participation élargie des citoyens ; et multiplier les activités socioculturelles d'échanges, d'animation et de communication à travers les enquêtes et les réunions publiques ;
- formaliser la mise en place d'une structure de concertation permanente au niveau des Communes ;
- renforcer l'éducation civique à tous les niveaux ;
- capitaliser les expériences sur la transparence et redevabilité sociales.

➔ ***Défi 4 : Formaliser les mécanismes judiciaires et administratifs en matière d'urbanisme***

➔ ***Défi 5 : Assurer la gestion métropolitaine***

Pour cela, le pays s'engage à appuyer les initiatives intercommunales et encourager la mutualisation de certains services communaux à l'échelle intercommunale.

➡ ***Défi 6 : Constituer la base de données urbaines fiables, accessibles et à jour***

Pour ce faire, le pays entend :

- intégrer dans le processus de RGPH le recensement sur les villes et l'habitat ;
- capitaliser et mettre en place une Base de Données spécifique sur les villes, laquelle pourrait être gérée par l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire.

Les indicateurs pour mesurer les résultats de développement dans ces domaines en 2036 sont :

- Taux d'investissement des CTD allant de 15% à 30% ;
- Transferts de ressources de l'Etat à hauteur de 20% ;
- Pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités dont la formulation a été encadrée par les CTD à 100%.

6. ECONOMIE URBAINE

6.1. AMELIORER LE FINANCEMENT DES MUNICIPALITES/COLLECTIVITES LOCALES

Les villes malgaches travaillent avec un budget extrêmement limité, du fait de la faible décentralisation budgétaire et de la faible capacité des villes à mobiliser les ressources financières locales, notamment les ressources fiscales.

Or, le renforcement de la fiscalité est la plus importante issue pour améliorer le financement des collectivités locales. C'est d'ailleurs dans cette voie que quelques organismes publics, et bailleurs de fonds (FDL, PPIC/BM, coopération Suisse, etc.) ont appuyé les Communes, à travers la vulgarisation des guides de fiscalité citées plus haut, le renforcement de capacités des services financiers communaux en matière de recensement et de recouvrement des impôts, l'appui direct dans ces recensements et recouvrements fiscaux.

Les exemples pris sur Antananarivo, Moramanga et Tuléar montrent que les villes fonctionnent (ou peuvent fonctionner) par leurs propres ressources. Ainsi, plus de 3/4 du budget de ces villes sont leurs ressources propres, provenant de trois catégories importantes : les taxes directes par les redevances sur les opérations commerciales, les taxes indirectes à travers la fiscalité foncière, et les autres sources à partir des services publics tels que le ramassage d'ordures.

Les villes concentrent les activités économiques à forte valeur ajoutée, du secteur industriel, commercial et de services. Plus de 70% des entreprises créées chaque année à Madagascar se localisent dans les Communes qui ont plus de 20 000 habitants. Cette concentration est encore plus forte pour les grandes entreprises formelles qui sont presque toutes établies dans les grandes villes, en particulier l'axe Antananarivo-Antsirabe.

La concentration des entreprises et de leurs clients est à la base du poids économique des villes. Elle a alimenté, en outre, l'attractivité des villes, c'est-à-dire leur pouvoir de polariser encore plus de population et d'entreprises, par ce qu'on appelle l'économie d'agglomération.

Au final, ce dynamisme économique contribue à l'amélioration de la fiscalité locale. Ceci montre combien même les recettes fiscales des grandes villes sont nettement supérieures à celles des communes rurales et des petites collectivités urbaines, grâce au dynamisme des activités économiques telles que les commerces, les services, voire les industries et les exploitations minières.

Entre 2008 et 2013, l'implantation des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur minier a boosté, directement et indirectement, la finance de quelques villes, telles que Toamasina et Fort Dauphin, ainsi que leurs périphéries. Ces agglomérations ont vu augmenter substantiellement leurs recettes fiscales, grâce aux ristournes minières et au droit de permis de construire. Mais, ces IDE ont permis aussi d'améliorer les autres fiscalités allant directement dans le budget de l'Etat central, telles que la fiscalité portuaire et la TVA.

Depuis 2006, la fiscalité foncière a été décentralisée aux Communes et les recettes fiscales y afférentes sont intégralement allouées à la caisse communale.

Toutefois, les Communes sont loin de disposer d'autonomie fiscale et financière. La future politique urbaine devrait s'orienter vers le renforcement de cette autonomie, par la décentralisation effective, pour permettre aux Collectivités locales de prendre en main leur développement.

6.2. RENFORCER ET AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT DU LOGEMENT

Le logement convenable est de plus en plus inaccessible pour le citoyen malgache, au cours de ces vingt dernières années. Le financement public interne en matière d'habitat datait des années 1970, avec la construction des logements aux fonctionnaires. Les gouvernements successifs depuis 1972 ont essayé de solutionner le problème du logement par l'instauration de divers programmes. Ceux-ci s'avéraient être dépassés par la croissance démographique et les problèmes récurrents à l'évolution d'une société confrontée à des crises socio-politico-économiques cycliques, aggravées par les crises financières et économiques mondiales et qui ont ralenti la croissance de ce secteur. Aussi, le financement du logement a-t-il entièrement reposé sur le secteur privé.

Depuis quelques années, on assiste à une émergence des offres financières des établissements financiers à l'endroit des habitants des grandes villes. Les cibles de ces offres de prêts immobiliers se composent de salariés du secteur privé mais également les catégories supérieures des fonctionnaires.

Malgré le contexte économique difficile, les banques ne compliquent plus les conditions d'accès au crédit. Au mieux, elles se font de plus en plus représentées lors des événements pour la promotion du logement (à l'exemple des salons de l'habitat). De l'autre côté, on observe de plus en plus l'engouement des particuliers de la couche sociale moyenne pour les crédits immobiliers (les couches aisées n'ayant pas généralement recours au crédit pour leur projet de construction ou d'acquisition de terrains).

En outre, des conventions de partenariat commencent à s'établir petit à petit entre les promoteurs immobiliers et les établissements financiers, avec pour objectif de proposer des offres de logement à moindres coûts pour leurs clients. L'application de taux préférentiel est facultative selon l'établissement, sans toutefois négliger les précautions de solvabilité. Le prêt peut par exemple être débloqué en plusieurs tranches en fonction de l'avancement des travaux.

Ce dynamisme de l'offre financière a créé en quelque sorte une certaine compétitivité entre les établissements bancaires. En conséquence, des taux d'intérêt sont plus ou moins alignés et oscillent entre 10% à 18% par an (en fonction de la durée de crédit pouvant aller de 10 ans à 20 ans).

6.3. APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES COMMUNAUTES LOCALES

A l'échelle locale, nombreuses ont été les réalisations faites pour appuyer les micros et petites entreprises en milieu urbain, sans pour autant toucher directement ceux qui

travaillent dans l'informel. Les interventions de ces projets ont été généralement orientées vers : (1) le financement des investissements, (2) l'amélioration de l'accès au financement par des petites unités artisanales et commerciales à la microfinance, (3) le renforcement de capacités et de savoir faire des petits entrepreneurs (gestion, technicité, etc.), et (4) l'appui institutionnel.

En vue de résorber peu à peu l'informel, le secteur financier (Banques et Institutions de micro finance), en partenariat avec le Ministère de l'Economie est en train de développer des dispositifs permettant d'inclure ces unités informelles dans les services financiers. Concernant plus particulièrement le secteur micro financier, la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) a été élaborée pour la période 2013-2017, qui cible ces catégories d'agents économiques (dans la catégorie des MMPE).

6.4. CREER DES EMPLOIS DECENTS ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE, Y COMPRIS LA REDUCTION DU CHOMAGE

Malgré les pertes importantes d'emplois, suite à la fermeture de nombreuses entreprises à cause des crises politiques, le taux de chômage en milieu urbain est relativement faible, oscillant entre 4% à 7%. L'explication de ce phénomène vient du fait que les 80% des personnes sans-emplois ont viré dans le secteur informel.

Afin de soutenir les objectifs de création d'emplois, le pays dispose d'une Politique Nationale de l'Emploi depuis 2005, dont les axes stratégiques se déclinent comme suit :

- Favoriser un environnement propice à la croissance, à l'investissement et à l'emploi ;
- Appuyer le secteur privé, principal acteur de réduction du taux de chômage ;
- Améliorer l'accès pour les travailleurs du secteur informel et du secteur rural à l'éducation et à la formation professionnelle en vue d'une meilleure productivité ;
- Promouvoir des activités rémunératrices de revenus et génératrices d'emploi ;
- Faciliter l'accès aux groupes sociaux sensibles au marché de l'emploi.

A souligner que telle politique s'intègre absolument avec le DSRP et le MAP, ainsi qu'avec la Politique de développement des jeunes (PNJ). Pour la mise en œuvre de ladite Politique, ont été exécutés trois programmes à savoir le Programme National de Soutien à l'Emploi (PSNE) avec le BIT en 2006, le Programme Sectoriel pour le Promotion et la Croissance Economique par l'Emploi Décent (en 2008) et le Programme-pays pour le Travail Décent (en 2010). En parallèle, Madagascar a mis en place des structures étatiques pour assurer l'opérationnalisation des actions de ces programmes, telles que le Conseil National Supérieur de la Promotion de l'Emploi et de la Réduction de la Pauvreté et l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation. En termes de bilan, ces programmes ont permis la création de 56.000 emplois par des projets générateurs d'activités, le renforcement de partenariat entre le public et le privé, et la mise en place de fonds d'insertion et de réinsertion à l'emploi formel en collaboration avec la microfinance.

A l'échelle communale et de Fokontany tant en milieux urbain qu'en périurbain, on rapporte les opérations d'aménagement des infrastructures publiques et communautaires, ayant employé une forte HIMO, pour les populations vulnérables dans le cadre des projets ponctuels.

A présent, il existe un nouveau cadre qu'est le Plan d'Actions National sur l'Emploi et la Formation (PANEF), couvrant la période de 2015 à 2019, dont les axes stratégiques identifiés sont : (1) la création des opportunités d'emplois productifs et décents pour les actifs ayant un niveau d'employabilité faible, (2) l'amélioration de la productivité et la promotion de l'emploi des jeunes dans les secteurs prioritaires et, (3) le bon fonctionnement des marchés de travail et de la formation. A noter que les actions planifiées dans le PANEF affichent des synergies et des complémentarités avec celles du PND.

6.5. INTEGRER L'ECONOMIE URBAINE DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

En matière de développement économique, les vingt dernières années se caractérisent par une succession de trois politiques et stratégies nationales, marquées par trois périodes de crise politique (1996, 2002, 2009), donc par trois changements de régime. Pour la première période de 1996 à 2001, le Gouvernement a adopté le Document Cadre de Politique Economique (DCPE), qui se caractérise par le désengagement de l'Etat des activités de production et par l'expansion des entreprises franches. Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a fait le relais de 2002 à 2006, dont les axes d'orientation renforcent dans une certaine mesure la libéralisation de certains secteurs et donnent une place prépondérante au secteur privé, en tant que moteur de croissance économique forte. Enfin, le Madagascar Action Plan (MAP), élaboré en 2008, et qui devrait courir jusqu'en 2012, a mis en avant la filière agro-industrie. Malheureusement, la crise politique de 2009 a mis fin aux plans découlant du MAP.

Toutes ces politiques et stratégies de développement ont identifié le secteur agricole comme étant le principal secteur porteur. Cette conception fait référence aux statistiques nationales de 1996, affichant que (1) les populations rurales, composées par des ménages agricoles ont représenté plus de $\frac{3}{4}$ de la population totale, et que (2) l'agriculture représente près de 28% du PIB national. D'où, la grande consécration des initiatives de développement en faveur du monde rural, plus particulièrement du monde agricole.

En égard de tout cela, il s'avère que les politiques de développement ont accordé moins de poids aux secteurs tertiaire et secondaire qui sont localisés en zones urbaines et périurbaines. La contribution du secteur industriel est encore moindre, n'excédant pas 16% du PIB national. Tandis que entre le part du PIB du commerce des marchandises a oscillé entre 25% et à 60% durant ces vingt dernières années (hormis les deux années de crise en 2002 et 2009, où les valeurs du PIB étaient négatives).

Pour les années 2006 et 2013, les parts du PIB brut généré par les activités effectuées en zones urbaines, sont respectivement de 66% et de 65%. L'économie informelle représente une part significative de la production (notamment dans les petits commerces des marchandises) et des emplois, à hauteur de 24% du PIB National.

Globalement, la mise en place d'un climat d'affaires propice pour le secteur privé et pour les investissements étrangers directs a fait partie des priorités de l'Etat, à travers l'élaboration, l'amélioration et l'application d'une panoplie de cadres juridiques et réglementaires régissant les secteurs secondaire et tertiaire. Force est tout de même de constater que les dispositions prises à cet encontre sont encore imparfaites, de telle sorte que le score de Madagascar dans le classement mondiale en matière de «*doing business*» n'est guère bon (148 sur 189).

6.6. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISSES DANS CES DOMAINES

Outre les obstacles cités dans la partie gouvernance et législation urbaine, l'on note aussi ces quelques défaillances en matière de gestion financière des Communes pendant la préparation, l'exécution et le contrôle de régularité des budgets :

- l'irréalisme du budget se traduisant par un grand écart entre le budget prévisionnel et le compte administratif ;
- les informations budgétaires incomplètes et imprécises ;
- les retards et les manquements aux règles de bonne gestion financière (ex. établissement de compte administratif) et de procédures de passation des marchés ;
- le manque de maîtrise de la chaîne de la dépense.

D'un autre côté, il y a lieu de signaler que le taux de pauvreté en milieu urbain a varié de 40% à 60%. Pour indication, ce taux dans la Capitale Antananarivo est supérieur à 65%. La majorité des grandes villes malgaches affichent ostensiblement des différences sociales, qui nourrissent des ségrégations et des tensions sociales, et qui sont à la fin utilisées à des fins politiques.

En parlant des obstacles rencontrés, on souligne la faiblesse de coordination entre les divers acteurs intervenants dans la promotion de l'emploi (secteurs privé et public, projets de développement). Cela a conduit à une insuffisance de rapprochement et de partenariat entre eux. D'autre part, les programmes entrepris se sont heurtés à une faiblesse des orientations et des actions claires pour les groupes cibles, entre autres les jeunes travailleurs (avec ou sans qualification), les personnes en situation d'handicap et les femmes carence d'efforts, due aux contraintes financières des programmes. Une autre difficulté majeure concerne l'absence de base de données fiable et actualisée relative à l'emploi et à la formation, tant qu'il est difficile de quantifier les acquis et les besoins à couvrir.

Enfin, l'avènement de la crise politique anéantit les efforts consentis par les programmes qui se sont succédés.

6.7. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DANS CES DOMAINES

Eu égard de tout ce qui précède, l'enjeu majeur par rapport à l'urbanisation consiste à réaliser la croissance économique urbaine. Outre les défis précédemment définis

(relatifs à la gouvernance urbaine et aux réponses de besoins des jeunes), et selon le rang des défis établis, Madagascar s'engage à :

➔ ***Défi 1 : Favoriser la création d'entreprises et les secteurs pourvoyeurs d'emplois***

Pour ce faire, il faudra :

- mettre en œuvre le Plan d'Actions National sur l'Emploi et la Formation (PANEF) lequel consiste à :
 - créer des opportunités d'emplois productifs et décents pour les actifs ayant un niveau d'employabilité faible ;
 - améliorer la productivité et la promotion de l'emploi des jeunes dans les secteurs prioritaires ;
 - assurer un bon fonctionnement des marchés de travail et de la formation
- faire des investissements en matière d'éducation et de formation professionnelle ;
- mettre en place un taux préférentiel pour la création d'emploi des jeunes ;
- prendre en compte la dimension territoriale des actions ;
- mettre à l'échelle nationale de l'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans toutes les Régions, et améliorer les bases de données au niveau de toutes les localités urbaines.

➔ ***Défi 2 : Sécuriser les investissements économiques (privés ou publics) contre les risques urbains***

Il s'agit de :

- mettre en place une Politique Nationale pour une continuité stable des acquis ;
- capitaliser et assurer la continuité des acquis économiques pour la sécurisation des investissements ;
- mettre en place un système d'assurance des investissements privés contre ces risques.

➔ ***Défi 3 : Promouvoir la compétitivité des villes à l'échelle nationale***

- encourager et appuyer la coopération décentralisée des Communes urbaines ;
- encourager la participation du secteur privé pour le développement de la ville ;
- faire une campagne en faveur du changement dans les villes, notamment chez les jeunes pour devenir « city changer ».

➤ **Défi 4 : Formaliser et structurer le secteur informel**

Il s'agit pour Madagascar de :

- s'engager dans la transition du secteur informel à l'économie formelle ;
- renforcer l'économie locale et la finance locale ;
- procéder à la réforme du système bancaire et financier : améliorer de l'accès aux produits et aux services financiers, régulation des services financiers,
- mener une grande campagne de sensibilisation pour les agents économiques du secteur et les fiscaliser ;
- simplifier les procédures administratives pour les unités de productions informelles.

➤ **Défi 5 : Améliorer l'environnement et le climat des affaires**

Pour ce faire, le pays a défini les axes d'orientations suivantes :

- faciliter l'accès au crédit pour les opérateurs privés, notamment pour les PME ;
- poursuivre les efforts consentis en matière de lutte contre la corruption ;
- améliorer la qualité de services des Administrations et alléger les procédures administratives.

➤ **Défi 5 : Renforcer l'adéquation –emploi**

Pour relever ce défi, le pays s'engage à

- renforcer les capacités professionnelles et l'employabilité des jeunes, notamment les jeunes défavorisés
- assurer une adéquation emploi/ formation, en identifiant les besoins en emplois ;
 - Etablir une planification intégrée Travail-Enseignement ;
 - Faire une analyse prospective par corps de métier sur les relèves ;
- améliorer les interfaces et les échanges entre les offres et les demandes d'emplois ;
- bien encadrer les jeunes et les apprentis, notamment au niveau de l'assiduité ;
- encourager les programmes éducatifs visant à développer les compétences pour la vie dès les plus jeunes âges.

L'indicateur pour mesurer les résultats de développement en 2036 est :

- pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) généré par les activités effectuées dans les villes de 70%

7. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE

7.1. REAMENAGER LES BIDONVILLES ET PREVENIR LEUR PROLIFERATION

Selon l'UN-HABITAT, les bidonvilles sont des zones (habitées) où manquent l'un ou plusieurs services suivants: (1) logement durable, (2) espace de vie suffisant, (3) eau potable, (4) dispositif d'assainissement amélioré, et (5) la sécurité de l'occupation résidentielle.

Ainsi, la proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles est calculée par le nombre de personnes des ménages vivant sous le même toit dans ces zones. Compte tenu des données disponibles, on estime à 72% ce taux (2010). Mais, cette proportion varie suivant les villes. A Antananarivo, les établissements informels atteignent 60% à 70% de construction. Dans les villes secondaires côtières, tel que Manakara, 75% des maisons construites sont en majorité de type traditionnel et peu décentes (2007). Puis à Moramanga, près de 65% des ménages vivent dans des habitats précaires et non structurés.

Les données sont disparates et le phénomène est difficile à mesurer à défaut de précision dans le recensement de l'habitat. Le manque d'indicateur multivariate ne permet pas de tracer l'évolution du phénomène. Toutefois, toutes les villes malgaches sont caractérisées par la prolifération du processus de bidonvilisation. Elle se manifeste par l'aspect précaire des constructions et la mauvaise qualité des tissus urbains.

Les actions à l'endroit des bidonvilles ont été de différentes formes, allant de réaménagement, de prévention à l'éradication.

Sur le plan politique, Lettre de Politique Foncière en 2005 fût adoptée, reconnaissant l'existence des propriétés privées non titrées et instaurant les procédures de sécurisation de celles-ci. Même si les réalisations de ladite politique touchent en majorité le monde rural, le dispositif existant est apte à être adapté au contexte urbain, notamment en ce moment de consolidation et de révision de cette politique foncière.

En 2006, la Politique Nationale de l'Habitat a été aussi adoptée. Les deux orientations stratégiques de cette politique s'adressent plus ou moins à l'amélioration de ces bidonvilles. Dans ce sens, on rapporte les acquis suivants. En 2010, le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat a été mis à jour en partie, en particulier concernant la simplification et la décentralisation du contrôle des constructions illicites. En 2011, Madagascar avec l'appui de l'UN Habitat a élaboré le Profil Urbain National et les Profils urbains locaux de 3 villes – Antananarivo, Manakara, Moramanga. Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) est actuellement en cours.

Madagascar a aussi bénéficié de la mise en œuvre de projets opérationnels sur les bidonvilles. On peut citer le Projet Local Intégré réalisé à Antananarivo, Moramanga et Tuléar avec l'UN-Habitat, le Projet *Lalankely* ou projet de désenclavement et d'aménagement des quartiers précaires prioritaires de l'agglomération d'Antananarivo avec l'AFD. Il y a eu également les projets initiés par les villes et leurs partenaires, tels que le Projet d'Aménagement des Quartiers de Toamasina, la libération de l'emprise de l'entrée de la ville d'Antsirabe.

Les villes bénéficiaires de ces projets ont enregistré des résultats probants sur le plan stratégique et/ou opérationnel vers l'amélioration des cadres de vie de la population de ces bidonvilles.

Enfin, les projets de logements sociaux publics ou des ONG ont aussi apporté leur part de solutions au phénomène de bidonville. Ces projets ont permis aux ménages sans abris de quitter les bidonvilles pour accéder à un environnement plus décent. Ils sont réalisés surtout dans les grandes villes, comme Antananarivo et Tuléar.

7.2. AMELIORER L'ACCES AU LOGEMENT CONVENABLE

De son côté, le logement est un droit fondamental pour chaque citoyen, selon la Déclaration universelle du droit de l'homme et la Constitution de la 4^e République. En effet, pour la première fois, la Constitution malgache affirme le droit au logement et le rôle de l'Etat pour faciliter l'accès de tout citoyen au logement.

Au rythme actuel de la croissance urbaine, la demande en logements ne cesse d'augmenter pour satisfaire les nouveaux besoins liés à la formation de nouveaux ménages, au déficit existant et à la résorption de l'habitat insalubre. Face à l'importance de la demande, l'offre réglementaire en logements apparaît très faible. La part du secteur public dans cette offre, assurée par la SEIMad ou ses sociétés filiales et très récemment par l'ANALOGH, est insignifiante. Elle atteint à peine une centaine de logements, qui est localisée surtout dans les grandes villes. Elle est destinée plutôt à la classe aisée, à l'exception bien sûr du récent projet de logements sociaux ou Trano Mora.

L'adoption de la Politique Nationale de l'Habitat (PNH) en 2006 a mis en exergue la promotion de logement social et l'accès au logement pour l'ensemble de la population.

Cependant avec l'effort de mise en œuvre de la PNH, elle n'a pas eu d'impact conséquent sur l'amélioration de l'habitat et du logement des plus nécessiteux. En effet, la production de logement s'est de plus en plus axée sur la construction de logement haut standing ces dernières années.

La construction de logement pour les plus pauvres voit l'intervention d'organismes nationaux et internationaux tels ONU Habitat, ENDA OI, Habitat pour l'Humanité ou l'Association AKAMASOA, ...

En 2006, seul 59% de la population urbaine ont accès à un logement convenable. Ainsi afin d'apporter une réponse aux attentes de la population y compris les acteurs publics, territoriaux, privés et sociaux, l'Etat a mis en place la Politique Nationale de Logement (PNL). Au stade actuel, cette politique est en cours de finalisation.

7.3. ASSURER L'ACCES PERMANENT A L'EAU POTABLE

Le Gouvernement Malgache s'est attelé à atteindre l'objectif millénaire du développement de l'accès à l'eau potable. Pour ce faire, un ensemble de dispositions juridiques et réglementaires diverses ont été adoptées pour favoriser cet accès universel à l'eau depuis 1996. Le point de départ a été la Déclaration de la Politique sectorielle de l'Eau en 1997, dont l'objectif principal s'énonce comme l'amélioration de l'utilisation des

ressources en eau en offrant des services adéquats d'AEP à toute la population. Les objectifs spécifiques de ladite politique sectorielle tendent vers l'amélioration du taux de desserte et de la qualité de l'eau, répondant aux normes de potabilité. Par la suite, on a adopté le Code de l'eau (et de l'assainissement) en 1999, lequel est actuellement en cours de révision, suivi par une série de décrets d'application.

Force est de constater que l'élaboration de programme d'actions en réponse à la Politique a été tardive. Le premier Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PNAEPA) a démarré en 2005 pour une période triennale, et la seconde phase en 2008. Enfin, la réalisation la plus marquante de ces vingt dernières années fût la création du Ministère indépendant de l'eau en 2008. Nonobstant cette volonté politique, il est à noter que le budget consacré au Ministère reste faible, soit à hauteur de 2% par rapport au budget global de l'Etat.

Depuis 2005 jusqu'en 2012, le taux de desserte de l'eau potable en milieu urbain reste constant, de l'ordre de 61%. Il importe de préciser que seulement 18% des ménages urbains avaient un branchement particulier en 2011, et pour la Capitale Antananarivo, ce pourcentage est de 17%. De ce fait, la grande majorité des citoyens s'approvisionnent aux bornes fontaines publiques, avec une corvée d'eau quotidienne pénible.

Malgré les améliorations faites sur le plan institutionnel et juridique, la plus grande problématique en matière d'approvisionnement en eau potable réside dans l'incapacité de JIRAMA, le principal producteur de l'eau et de l'électricité à Madagascar, à étendre son réseau. En effet, la plus grande partie des infrastructures actuelles datent de l'ère coloniale. La société d'Etat JIRAMA a traversé depuis de longues années des difficultés financières, qui ne sont pas encore résolues jusqu'à présent. La crise de 2009 a causé la suspension des projets importants en eau et en électricité, avec le financement de Banque Européenne d'Investissement (BEI). A présent, la confiance des partenaires techniques et financiers commence à revenir peu à peu, que l'on pourrait envisager la reprise de grands chantiers pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable sur le territoire national.

En marge de la société JIRAMA, ont émergées d'autres initiatives privées et à caractère de projets, dont les interventions touchent davantage les zones périurbaines. Bien que peu nombreux, ces projets ont en quelque sorte contribué à combler les vides non couverts par la société JIRAMA. A ce propos, il convient de souligner que les cadres juridiques régissant le secteur ne favorisent pas encore la concurrence entre les fournisseurs de service au sein d'un même territoire.

7.4. ASSURER L'ACCES PERMANENT AUX SYSTEMES ELEMENTAIRES D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE, COMPRENANT LES 4 VOLETS DE L'ASSAINISSEMENT : DECHETS, EXCRETA, EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

En 1995 fût élaboré le premier cadre juridique régissant les redevances pour l'assainissement urbain. Il s'agit des redevances sur les ordures ménagères (ROM), redevances sur les eaux usées (REU) et redevances pour le contrôle des installations d'assainissement autonome. Les deux premières redevances sont déjà appliquées dans les villes pourvues du réseau de la JIRAMA. En 2008, la Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) a été adoptée.

Trois entités clés interviennent en matière d'assainissement selon cette PSNA. Au niveau national, quatre ministères collaborent à savoir le Ministère en charge de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène, l'Aménagement du Territoire, la Santé et enfin l'Environnement. Au niveau régional, la Région agit en tant que CTD et chefs des STD. Et au niveau local, les Communes, pouvant se constituer en OPCI et créer son Service d'Assainissement et de Maintenance de la Ville (SAMV) interviennent en tant que maître d'ouvrage. La ville d'Antananarivo a déjà mis en place un Service d'Assainissement et de Maintenance de la Ville d'Antananarivo (SAMVA).

Concrètement, les multiples projets publics et privés ont pu améliorer la situation de l'assainissement dans les villes, de 1996 à 2009. Mais, le tableau reste encore sombre et mérite de redressement après ces 5 années de crise.

En 2006, 69% de la population urbaine ont eu accès aux installations sanitaires. En 2013, ce taux est de 62%. Le taux d'utilisation de latrines modernes est seulement de 28% dans les grands centres urbains. Il faut souligner également le recours majoritaire à la fosse sèche. Dans la CUA, près des $\frac{3}{4}$ des ménages utilisent encore cette méthode et en périphérie, elle est quasi exclusive (près de 95%). 1 personne sur 5 continue à déféquer à l'air libre dans l'agglomération d'Antananarivo et 12% à Toliara.

Concernant la gestion des déchets, 21% de la population urbaine ont accès à un service régulier des ordures municipales en 2013. La gestion des déchets relève de la compétence municipale. Ce service est considéré comme régulier si, la Commune en dispose les moyens nécessaires et assure avec une fréquence adéquate le service. Donc, le problème est plutôt de gestion que de quantité des déchets. Il se manifeste par l'amoncellement de déchets sur la voie publique et l'existence des sites d'enfouissement ou décharges à ciel ouvert et non-réglementées.

L'évacuation des ordures est généralement non organisée dans les villes. 32% des ménages ont recours au ramassage public en 2005 et 17% en 2010. Le ramassage public est plus utilisé à Antananarivo (37%) que dans les autres villes (14%). Hélas, 38% des ménages urbains jettent encore leurs ordures dans nature en 2005 et ce taux n'a connu qu'une légère baisse en 2010 (36,5%). Et le traitement des déchets hospitaliers et industriels attend encore des solutions.

Concernant l'évacuation des eaux usées et pluviales, moins de 30% de la population urbaine sont desservis par un réseau d'assainissement collectif. Dans les grandes villes, les eaux usées gérées localement avec des systèmes autonomes, ou par épandage direct sur le sol, ou bien déversées dans les réseaux pluviaux. La situation d'évacuation des eaux est encore pire dans les villes secondaires.

Les réseaux d'assainissement existants sont généralement très vétustes, saturés, mal entretenus et dégradés. A cela s'ajoute l'occupation illicite sur des ouvrages d'assainissement, étant à l'origine de l'insalubrité et des risques d'inondation.

7.5. AMELIORER L'ACCES A L'ENERGIE DOMESTIQUE

Tout d'abord, il convient de spécifier que le ménage malgache consomme deux sortes d'énergies à usage domestique : l'énergie pour la combustion et l'énergie pour l'éclairage.

En villes, le charbon de bois constitue la principale source d'énergie pour plus de 90% des ménages. Le gaz est consommé par seulement moins de 2% de la population. Cette forte consommation de charbon de bois a conduit à la disparition des forêts tropicales sur l'île. En matière d'adoption de technologie à haut rendement énergétique et écologiquement rationnel (engagement pris en HABITAT II), le Programme Environnemental dans sa troisième phase (PE III) de 2004 à 2009, a œuvré pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, à travers les deux actions suivantes : (1) amélioration des techniques de carbonisation (de 10 à 20% de rendement bois-énergie) et (2) la promotion des pratiques moins consommatrices de combustibles ligneux. Malgré cela, les réalisations acquises de ce programme ne sont pas suffisamment significatives pour réduire la pression sur les ressources forestières, ni la consommation du charbon de bois.

Madagascar connaît un taux d'électrification bas par rapport à l'ensemble des pays du Continent Africain. Le taux d'accès à l'électricité en zones urbaines est de 39% en 2010, s'il était de 48% en 2007. Pour les 66% des villes malgaches, moins de 50% seulement de la population sont raccordés au réseau électrique. Quant à l'éclairage public, 5% des villes sont bien éclairées la nuit. Très récemment, on a initié dans quelques quartiers de la Commune urbaine d'Antananarivo ainsi que quelques zones périphériques, l'installation des lampadaires solaires pour l'éclairage public. Par ailleurs, le délestage est un phénomène unanime de toutes les villes desservies par la société JIRAMA.

Les problématiques du secteur de l'énergie électrique sont communes à celles de l'eau potable, et relèvent toutes de la dégradation financière de la société d'Etat JIRAMA. Aussi, le faible taux d'électrification s'explique par l'absence de nouveaux investissements en matière d'extension des réseaux actuels. De plus, la société enregistre une baisse de performance liée à l'augmentation des pertes techniques et financières, à cause de l'importance de vols d'électricité et du faible taux de recouvrement commercial. De l'autre côté, il y a la hausse continue du prix du pétrole alors que la production d'électricité au pays est dominée par le thermique très coûteux.

7.6. AMELIORER L'ACCES AUX MOYENS DE TRANSPORTS VIABLES

A Madagascar, on distingue divers modes de transport dans les villes, suivant les spécificités locales. On peut les classer en deux types, tels que les modes motorisés, qu'ils soient individuels ou collectifs, légers ou lourds et les modes doux regroupant les 2 roues, les moyens traditionnels et la marche à pied.

Les modes doux sont les plus utilisés (70% à Antananarivo), suivi des transports en commun pour les modes motorisés (22%).

Madagascar a privatisé les services de transport de personnes et de marchandises en 1995, en même temps que le cadre juridique sur l'organisation des transports terrestres

et des transports routiers des voyageurs a été adopté. En 1998, le pays a engagé l'adoption des normes d'organisation générale des transports en commun, dont les transports urbains et suburbains. En 2005, une nouvelle Loi sur les principes de la politique des transports terrestres est sortie. L'Agence de Transports Terrestres a été aussi créée.

En milieu urbain, le transport en commun est assuré par des opérateurs privés regroupés en Coopératives, lesquelles sont aussi regroupées en Union de Coopératives. Ce système utilise différents moyens, à savoir les minibus, les taxis, les bajaj, les pousse-pousse, les cyclo-pousses, etc.

Entre 2006 et 2013, le pourcentage de la population urbaine ayant accès aux transports en commun³ a évolué de 34% à 40%.

Le mode de transport traditionnel (pousse-pousse, cyclo-pousses, charrette, calèche, etc.) est plus abordable à la majorité de la population urbaine. Avec la marche à pied, il constitue un mode alternatif à la congestion urbaine. Les villes où ce mode est très prédominant comme Antsirabe, Toamasina et Diégo, ont pu mettre en œuvre des efforts de réglementation et de formalisation de ces activités. Ceci sert de bonnes pratiques à dupliquer dans les autres villes.

7.7. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISES DANS CES DOMAINES

Il faut reconnaître que les bidonvilles font partie des maux urbains, à l'origine de nombreux autres problèmes. L'apparition et l'extension des bidonvilles sont liées au faible encadrement de l'autoconstruction, au cadre réglementaire contraignant et/ou faiblement vulgarisé, à l'absence des outils de planification et leur faible application, au retard des investissements urbains, surtout la viabilisation et au manque d'accès au foncier et au logement.

Mais les bidonvilles sont aussi l'une des expressions de la crise foncière : procédure d'immatriculation longue et coûteuse, problème d'enregistrement et formalisation des transactions, morcellement excessif lié à la succession et à la vente, occupation illicite de terrains appartenant à l'Etat et/ou aux collectivités, occupation non-réglementaire de terrains appartenant à des personnes privées, et prix foncier exorbitant, excluant les couches sociales pauvres et moyennes.

Le Profil Urbain National stipule que la précarité des constructions se conjugue essentiellement à l'utilisation massive de matériaux rudimentaires et à faible coût. On peut y ajouter que cet enracinement de l'utilisation massive de ces matériaux de construction inadéquats est lié à la pauvreté urbaine et parfois à la culture et aux traditions.

En matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, le premier obstacle à la réalisation des engagements de l'Habitat II est le faible investissement public dans ce secteur.

³ A noter que faute de précision des données, cet indicateur est calculé à partir de deux hypothèses : l'accès aux transports en commun est supposé comme la disponibilité d'un système de transport, organisé ou non, à coût abordable ou non ; et le système couvre toute la zone urbanisée de la ville concernée.

En outre, il existe un vide juridique et politique sur ce secteur, en particulier concernant le FNRE ou Fonds National de Ressources en Eau, la décentralisation de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement, la planification et le suivi des investissements à pérenniser et la gestion des déchets industriels, miniers et hospitaliers.

On remarque également l'absence de système intégré de gestion des 4 volets d'assainissement dans la majorité des villes.

Ensuite, la restructuration de la JIRAMA tarde à venir. Cette société d'Etat accumule le retard des investissements et par conséquent ses infrastructures ne sont pas entretenues et étendues. La JIRAMA ne couvre que 67 villes sur les 172.

En matière de transport, les usagers se plaignent souvent du niveau de service médiocre des transports en commun, alors que le tarif ne cesse d'augmenter. Sur le plan organisationnel, les coopératives de transport urbain et suburbain ainsi que les lignes sont en concurrence inutile, à cause de la mauvaise coordination et le manque de planification d'ensemble de ce système. Antananarivo subit les conséquences désagréables du dysfonctionnement de ce système, à travers les embouteillages, la mauvaise desserte, le niveau de service et l'insécurité routière.

Dans les autres villes, surtout celles à topographie plate, le mode de transport traditionnel se développe beaucoup. Ce mode de transport est souvent en traction humaine, et parfois jugé comme non respectueux des droits de l'homme.

7.8. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DANS CES DOMAINES

Pour les 20 à venir, Madagascar doit faire face à ces trois enjeux importants : le taux de croissance urbaine allant de 4 à 5% par an, dont une grande partie (plus de 90%) a lieu ou atterrit dans les bidonvilles, à tel point que 72% de la population urbaine vivent actuellement dans les bidonvilles. A cela s'ajoute le faible accès des services urbains de base, notamment à l'eau et l'assainissement.

Cette thématique comporte le plus grand nombre d'enjeux pour le futur. Madagascar s'engage ainsi aux défis suivants, classés par ordre de priorité :

➤ Défi 1: Améliorer et réaménager et prévenir la prolifération des bidonvilles

En plus des défis identifiés dans les parties sur l'économie urbaine et l'aménagement du territoire, le pays va :

- répliquer au niveau des autres villes les projets réussis en matière d'amélioration et de réhabilitation des bidonvilles ;
- organiser les zones d'extension, selon des normes et des procédures adaptées ;
- mettre en œuvre des programmes de plateau d'habitat.

➤ ***Défi 2 : Améliorer l'accès à l'eau potable***

Ainsi, il faut :

- finaliser la révision du Code de l'Eau et intégrer les nouvelles orientations dans la Politique Sectorielle de l'Eau ;
- augmenter le financement public alloué au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- procéder à la restructuration de la JIRAMA ;
- mettre en œuvre des Projets intégrés EAH & Habitat, et renforcer la coordination interministérielle ;
- promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- encourager le recyclage et la réutilisation des eaux usées et adopter des mesures d'incitation pour l'utilisation de techniques et de procédés de production propres, et économes en eau.

➤ ***Défi 3 : Appuyer la production de logements planifiés, convenables, résilients et accessibles, correspondant aux besoins actuels et futurs***

Aussi, importe-t-il de :

- appuyer les programmes publics de logement économique, social ou de fonctionnaires ;
- mettre en place les cadres juridiques et partenariaux de production de logement sociaux ;
- renforcer les initiatives privées ou de 3P pour la production de logement pour toutes les catégories sociales.

➤ ***Défi 4 : Mettre en place des infrastructures adéquates ainsi que de système de gestion et de régulation des transports urbains et suburbains viables***

Dans ce sens, il convient de :

- favoriser, réglementer et organiser les déplacements doux ;
- améliorer les services de transport en commun de moyenne capacité ;
- promouvoir le transport de masse urbain public, notamment dans les grandes agglomérations ;
- élaborer et opérationnaliser le Plan de Déplacement Urbain au niveau des grandes villes ;
- renforcer et déconcentrer l'Agence des Transports Terrestres et étendre sa compétence sur les transports urbains ;
- recentrer la mission des Communes sur la gestion des infrastructures de transport urbain et suburbain ;

- étendre les voiries existantes et prévoir des sites spécifiques par mode de transport ;
- externaliser les infrastructures pour le transport interurbain (gares routières et plateformes multimodales) et assurer leur bonne desserte avec le centre urbain.

➔ ***Défi 5: Améliorer l'accès aux systèmes d'assainissement***

Il s'agit de :

- multiplier les infrastructures et équipements d'assainissement et d'hygiène sur la base des documents d'urbanisme ;
- développer un service d'assainissement unique par agglomération (du type SAMVA) ;
- rationaliser le dispositif institutionnel de l'assainissement ;
- rendre effective la maîtrise d'ouvrage des Communes avec la formule de délégation de gestion ;
- développer des technologies d'assainissement, des procédés de traitement adéquat et de recyclage, de réutilisation, d'épuration ou d'élimination des eaux usées et des déchets solides ;
- développer les partenariats avec le secteur privé, les ONG et les coopératives d'usagers.
- renforcer les actions d'information et l'application des textes réglementaires pour le changement de comportement ;
- assurer l'application effective du principe de pollueur-payeur et procéder à la généralisation des redevances d'assainissement y compris pour la population flottante.

Les objectifs de 2036 se rapportant à cette thématique sont donc ambitieux, en prévoyant d'atteindre les indicateurs suivants :

- taux d'accès à l'eau potable à 95% ;
- taux d'accès aux systèmes d'assainissement à 95% ;
- pourcentage de la population ayant accès au système de transport viable et abordable à 70% ;
- pourcentage de la population urbaine résidant dans les bidonvilles réduit à 25%.

8. FONCIER URBAIN

8.1. AMELIORER LA SECURITE D'OCCUPATION SUR LE PLAN JURIDIQUE

Dans les années 1990, et le début des années 2000, l'engagement du pays dans la politique de la décentralisation a apporté des modifications dans la procédure de sécurisation foncière. En 1998, il a été introduit la Sécurisation Foncière Relative (SFR), qui est une étape de procédure vers l'immatriculation foncière pour les terroirs possédant de ressource naturelle renouvelable. Puis, la nouvelle loi de 2003 a apporté de nouvelles dispositions stipulant l'implication des CTD, notamment les Communes dans la procédure d'immatriculation foncière, que ce soit au niveau de l'initiative de son ouverture que de sa mise en œuvre.

Il aura fallu attendre plusieurs décennies pour que le pays s'engage dans une transformation historique de son système foncière : la réforme foncière de 2005. Le point de départ de cette réforme est l'élaboration et l'adoption de la Lettre de Politique Foncière en mai 2005. Elle repose sur la suppression de la présomption de domanialité, qui s'accompagne d'un recadrage de la place, toujours, centrale de l'Etat dans le système foncier. La composante la plus marquante de la réforme aurait certainement été la décentralisation de la gestion foncière. Le constat établi par les évaluateurs de la réforme (en 2011) disait que le processus de décentralisation a surtout été joué en faveur du monde rural dans l'optique de sécurisation foncière des terres agricoles. La réforme foncière ne s'est pas véritablement intéressée au milieu urbain et périurbain.

Le document de Politique foncière est une politique incomplète, bien qu'il affiche des objectifs d'équité. La sécurisation foncière est le pivot central de la Lettre de Politique Foncière de 2005. Cette nouvelle politique foncière traduit la décision de l'Etat sur la valeur, l'appropriation et l'usage des terres. Elle officialise les droits fonciers locaux, non reconnus jusque-là tels que les actes sous seing privé enregistrés par les démembrements locaux de l'Etat, le Fokontany et la Commune. Elle renforce également le processus de généralisation de l'appropriation-attribution du foncier. Par conséquent, il existe deux organes de sécurisation foncière à Madagascar, mais les résultats sont mitigés et sélectifs.

En milieu urbain, il existe différents droits fonciers :

- entre 50% et 70% des propriétés individuelles en zones urbaines sont enregistrées
- 14% des terrains titrés dans une juridiction urbaine sont au nom de femmes.

Dans les nouveaux textes fonciers, la propriété commune et collective est reconnue et il existe des indications claires pour la gestion et la maintenance des parties et des propriétés communes et collectives. De même, ces nouveaux textes reconnaissent les occupations et possessions à long terme non contestés sur des terrains domaniaux et des terrains privés.

8.2. FACILITER LA PRODUCTION FONCIERE ET LE BON FONCTIONNEMENT DU MARCHE FONCIER

Les actions portant sur la production foncière et la réglementation du marché foncier relèvent plutôt de l'aménagement du territoire. En milieu urbain, elles s'expriment par les opérations d'aménagement foncier, tel que les lotissements bâtis et la production de plateau d'habitat (terrains viabilisés prêt à bâtir). Les lotissements sont surtout le fait des secteurs privés, hormis quelques programmes de logement menés par l'Etat à travers ses établissements parapublics. Ensuite, les opérations de production de plateau d'habitat sont très rares aussi bien en milieu urbain que périurbain. Cette situation n'est pas étonnante, compte tenu de la difficulté de l'Etat et des Collectivités locales à satisfaire la réhabilitation et l'extension des réseaux d'infrastructures dans les villes et agglomérations.

Le marché foncier urbain est seulement réglementé par les textes de l'urbanisme. Là encore, la faible application de ces textes explique la prédominance des offres foncières non réglementaires. De plus, il n'existe pas d'autorité spécifique en charge de réguler ce marché à travers par exemple : la coordination des acteurs de ce marché, le contrôle du prix, l'évaluation de la fiscalité foncière,...

Aussi, le cadre a été machinalement façonné par la loi normale de l'offre (quasi-monopolisée par les opérateurs privés) et de la demande, autrement dit par l'existence de fortes spéculations sur le foncier. Les prix sur le marché sont généralement établis par l'offreur, sous l'influence des agences immobilières. Ces dernières de par leurs expériences flairant les bonnes et les mauvaises affaires, mais ont intérêt à spéculer étant donné qu'elles sont rémunérées au montant de la transaction entre l'acheteur et le vendeur.

Comme conséquence, le prix du foncier ne cesse d'augmenter et ne profite qu'aux couches aisées de la population et aux opérateurs privés travaillant dans le secteur (notamment les promoteurs immobiliers).

La promotion du secteur locatif est une alternative à la généralisation de l'accès à la propriété individuelle, notamment pour les ménages à bas revenus. En effet, la location contribue d'une manière significative à la régulation du marché et constitue pour la plupart des ménages urbains au moins un passage obligé dans leur parcours résidentiel. Environ 60 à 70% du parc de logement sont affectés au marché locatif, et pour les ménages à faibles ou à très faibles revenus, plus de 80% d'entre eux n'ont d'autre solution d'accès au logement que par la location.

De tout ce qui précède, le marché foncier urbain est très déséquilibré, du fait de l'insuffisance de la production foncière. Il est toutefois très dynamique, signifiant que des alternatives pas nécessairement légales entrent en jeu : morcellement excessif, urbanisation des rizières, prix foncier exorbitant, ... Très récemment dans les grandes agglomérations telles qu'Antananarivo et Toamasina, le marché foncier en général et la production foncière en particulier sont envahis par des offres non réglementaires issues des opérations dites de « morcellement ». Il s'agit ici d'une production de parcelle sans viabilisation et sans respect des règlements d'urbanisme.

8.3. ASSURER LA BONNE INTEGRATION DE LA POLITIQUE FONCIERE, DE LA POLITIQUE URBAINE ET DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Le logement est régi par trois cadres, à savoir :

- Le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat en 1963 ;
- La Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT -2006) ;
- La Politique Nationale de l'Habitat (PNH -2006).

Les trois politiques (foncier, logement, et urbanisme) sont interdépendantes. La Politique foncière la plus récente date de 2005, tandis que la politique urbaine et la politique du logement n'ont jamais existé, à défaut de quoi la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire et la Politique Nationale de l'Habitat servent de cadres de référence pour orienter les interventions publiques dans ces secteurs.

Conscient des enjeux liés à l'absence de ces politiques, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire a lancé récemment l'élaboration de la Politique et Stratégie Nationales de Développement Urbain et la Politique Nationale du Logement (PNL), en même temps que la révision de la Lettre de Politique Foncière.

La trilogie Foncier, Ville et Logement fait appel à des analyses intégrées de ces secteurs, d'autant plus qu'ils sont en crise permanente : villes faibles, foncier non maîtrisé et souvent flou, manque flagrant de logements.

Il est déjà reconnu que les villes jouent le double rôle, à la fois de moteur de développement économique du pays et de fournisseur de services. Ainsi, la première politique nationale urbaine est cours d'élaboration, si auparavant le secteur urbain est effacé devant la politique grandissante de développement rural.

Au niveau local, les outils de planification urbaine (Plan d'Urbanisme Directeur et Plan d'Urbanisme de Détail) ont fait office de politique urbaine locale. Ces outils ont défini les orientations stratégiques et mesures réglementaires pour le développement harmonieux des villes concernées. Pour celles qui n'en disposent pas, les services communaux et les services déconcentrés de l'Aménagement du Territoire utilisent le CUH pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

8.4. OBSTACLES RENCONTRES ET LEÇONS APPRISES DANS CES DOMAINES

Un bon nombre de fortes distorsions existent sur le marché foncier et sur la production foncière à Madagascar. A la question fondamentale, « l'Etat Malagasy a-t-il créé un cadre facilitant un bon fonctionnement du marché du foncier et de la production foncière ? », la réponse est négative.

Les politiques foncières avant ou après la réforme n'ont pas définies des orientations visant à l'amélioration de la production foncière et du marché foncier, bien que celles liées à la sécurisation foncière aient indirectement influées sur ces aspects.

Le secteur ne dispose pas de la mercuriale ou d'argus qui donnent publiquement le prix économique du foncier. Tel document est d'une importance capitale pour la régulation

des investissements dans une zone donnée. Il appartient à l'Etat d'établir une mercuriale pour au moins toutes les zones urbaines de Madagascar (affichage de prix moyen, minimum et maximum pour une délimitation donnée).

Une autre faiblesse du système foncier malgache est par ailleurs la complexité de procédures de cessions de biens fonciers, favorisant ainsi les pratiques de corruption. Ces mesures actuelles n'assurent pas une transparence, ni une régularité des transactions foncières. A défaut de la mercuriale, il n'existe pas de processus clair pour l'évaluation de la valeur des propriétés. Aussi, les déclarants abaissent la valeur du plancher immobilier à taxer et cela en connivence avec les services fonciers et les services fiscaux.

En matière de location, il n'existe non plus de dispositifs de fixation de loyer. Les offres sont très différentes d'une zone à une autre. Les loyers, donc les prix sur le marché, ne reflètent pas nécessairement la (bonne ou mauvaise) qualité physique du logement, mais ont été établis par le propriétaire par rapport à son emplacement (on peut très bien trouver des valeurs très écartées entre deux logements de même caractéristiques dans un même quartier).

Au stade actuel, les pouvoirs publics n'arrivent pas encore à contrôler et à dynamiser ce secteur. Ainsi, le secteur locatif continue à évoluer dans l'anarchie au même titre que l'autoconstruction.

Force est de constater que le dispositif de logement social dans la PNH est resté lettre morte. Malheureusement, les stratégies et les plans d'actions n'étaient pas animés par une volonté politique de l'Etat de promouvoir une réelle promotion du logement pour tous. Il faut dire que les climats et les cadres où doivent s'inscrire ces actions n'étaient guère favorables au projet de logement social. D'un côté, on a assisté à un développement rapide des logements précaires et à la prolifération des occupations illicites, sans que de mesures appropriées aient été prises à temps. De l'autre côté, le secteur privé de l'immobilier s'est aussi développé, mais la majorité travaille dans l'informalité et n'est non plus structurée.

Bref, l'analyse de ces acquis montre que la politique foncière, la politique urbaine et la politique du logement sont encore faiblement articulées, ce qui explique le retard surtout dans les réalisations concrètes.

8.5. DEFIS ET ENJEUX FUTURS

Les défis selon un ordre de priorité suivants ont été identifiés pour améliorer la gestion foncière en milieu urbain.

➔ *Défi 1 : Maîtriser la gestion foncière en milieu urbain*

Les pistes suivantes sont identifiées pour relever ce défi :

- renforcer l'efficacité et la transparence de l'administration foncière ;
- développer les capacités de gestion foncière par les formations ;

- revoir les textes sur l'expropriation en intégrant les dispositions sur les expropriations pour cause d'utilité publique ;
- mettre en cohérence les actes administratifs définissant les terrains domaniaux ;
- réguler les cessions de terrains domaniaux par l'identification des procédures de cession spécifiques pour les terrains en milieu urbain.

➔ ***Défi 2 : Améliorer la sécurisation foncière***

Madagascar aura donc à :

- adopter de nouvelles mesures d'incitation fiscale voire des mesures de sanction pour obliger les propriétaires à sécuriser leurs terrains ;
- simplifier les procédures de transactions et de successions ;
- vulgariser des textes relatifs au foncier ;
- professionnaliser les opérations de transaction et de mutation par le recours au notaire.

➔ ***Défi 3 : Moderniser la gestion foncière par l'e-foncier***

Il faudra :

- mettre en place des agences de développement urbain, ayant comme mission principale le foncier et l'urbanisme ;
- mettre en place un système de guichet unique des services concernés par la sécurisation foncière dans le cadre d'une administration foncière de proximité ;
- mettre en réseau les services publics à travers le passage au numérique et les échanges d'informations foncières par l'internet ;
- assurer la disponibilité des informations foncières informatisées et des levées topographiques complètes couvrant le territoire urbain.

➔ ***Défi 4 : Faciliter la production foncière et réguler le marché foncier***

Pour ce faire, il faudra :

- mettre en place l'argus ou le mercuriale par zone ;
- renforcer les dispositifs pour la production foncière pour le secteur public ;
- assurer la production foncière par différents instruments : zone d'aménagement concerté (ZAC), Opérations d'Intérêt National (OIN), etc.;
- réviser les textes sur l'expropriation ;
- mettre en place un cadre juridique et législatif régissant l'utilisation du sous-sol urbain.

- ***Défi 5 : Promouvoir les métiers du foncier et de l'urbanisme*** à travers la contribution des différents établissements universitaires.
- ***Défi 6 : Aligner la politique foncière avec toutes les autres politiques sectorielles***

Madagascar aura à :

- mettre en cohérence, harmoniser les procédures et les outils de travail: villes, foncier, décentralisation, logement et habitat, pour la mise en place d'un cadre de référence unique ;
- mettre en place des mesures d'accompagnement pour la sensibilisation et la vulgarisation des outils de planification et des informations foncières ;
- coordonner les aides des PTF pour des meilleurs résultats.

9. INDICATEURS URBAINS

En résumé, le tableau ci-après synthétise les valeurs des indicateurs urbains que le pays a enregistré en 2006 puis en 2013 et se fixe d'atteindre en 2036.

Eu égard de tous les enjeux et les défis vus précédemment, le pays propose l'introduction de quatre nouveaux indicateurs de gouvernance urbaine. Il s'agit de :

- pourcentage des lois et règlements en matière de gestion des municipalités rendus effectifs ;
- pourcentage des dépenses d'investissement effectuées par les collectivités locales et régionales à partir de leur propre budget ;
- taux d'investissement public en milieu urbain par rapport aux investissements publics nationaux ;
- pourcentage des Lois de Finances élaborées avec la consultation des CTD.

N°	Indicateurs	Bilan 2006 -2013		Indicateurs d'objectif 2036
		Indicateurs 2006	Indicateurs 2013	
1	Pourcentage des populations vivant dans les bidonvilles	91% (2001)	72%	25%
2	Pourcentage de la population urbaine qui a accès à un logement convenable	59%	ND	75%
3	Pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à l'eau potable	63%	61%	95%
4	Pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès aux installations sanitaires modernes	69%	62%	95%
5	Pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines qui ont où le service des ordures municipales est régulier	ND	21%	90%
6	Pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à l'énergie domestique	42%	35%	75%
7	Pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès aux transports en commun	34%	40%	70%
8	Le niveau de décentralisation indispensable pour promouvoir le développement durable en milieu urbain :			
8a	Pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités dont la formulation a été encadrée (initiée) par les Collectivités locales et les administrations régionales	31%	32%	100%

8b	Pourcentage des lois et règlements en matière de gestion des municipalités rendus effectifs			90%
8c	Pourcentage des recettes et des dépenses affecté aux collectivités locales et aux administrations régionales à partir du budget national	3%	5%	20%
8d	Pourcentage des dépenses d'investissement effectuées par les collectivités locales et régionales à partir de leur propre budget			30%
9	Pourcentage des autorités municipales, régionales et nationales qui ont mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance	29%	37%	75%
10	Pourcentage des municipalités qui ont adopté ou mis en œuvre des politiques ou de stratégies de sécurité y compris la sécurité de l'occupation foncière	14%	46%	90%
11	Pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont mis en œuvre des plans ou tracés d'aménagement urbains pour des villes durables et résilientes qui sont inclusives et répondent, de manière adéquate, à la croissance de la population urbaine	16%	20%	90%
12	Pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) généré par les activités effectuées dans les villes	66%	65%	70%
13	Taux d'investissement public en milieu urbain par rapport aux investissements publics nationaux			50%
14	Pourcentage des Lois de Finances élaborées avec la consultation des CTD			100%

10. CONCLUSION

Ce Rapport Pays donne un aperçu synthétique des progrès réalisés par Madagascar par rapport aux engagements pris en 1996 relatifs à la Conférence d'Habitat II. Il relate également les problèmes et obstacles rencontrés ayant causés ces retards, tout en dressant les enjeux et défis pour les 20 prochaines années.

Les directives générales de l'ONU Habitat exigent six (6) thématiques pour la rédaction de ce Rapport Pays. Mais, à la suite de la décision du Comité National de l'Habitat, le Rapport Pays de Madagascar doit mettre en exergue la thématique du foncier urbain. C'est pourquoi ce Rapport est structuré en 7 thématiques.

Dans son ensemble, le bilan général de Madagascar est mitigé, si l'on regarde les réalisations plutôt axées sur les aspects politiques, stratégiques et institutionnels, sans être vraiment traduites en actions opérationnelles. Les indicateurs urbains n'ont pas beaucoup évolué, certains ont même diminué.

D'un côté, il faut dire que les crises politiques cycliques ont presque anéanti tous les efforts consentis, au niveau de tous les secteurs impliqués dans l'urbain.

De l'autre côté, la priorisation du développement rural, du volet social, et de la protection de l'environnement a longtemps pénalisé le processus de développement urbain.

Ainsi, les acteurs urbains ont reconnu la nécessité de la gestion intégrée du développement des villes. Ainsi, les enjeux et défis pour le futur sont établis de façon à favoriser la coopération et la coordination des actions des différents ministères concernés. Pour la prochaine période de 20 ans, les interventions sur les villes vont se concentrer sur des actions susceptibles d'apporter des impacts significatifs sur les conditions et cadre de vie des citoyens.

Le Comité National de l'Habitat, avec les différents acteurs régionaux et locaux, ont identifié une série de défis, pour lesquels le Gouvernement Malgache avec ses partenaires techniques et financiers et la société civile doivent se mobiliser. Les dix (10) grands et premiers défis urbains par ordre de priorité sont les suivants :

1. Maîtriser la gestion foncière en milieu urbain ;
2. Améliorer, réaménager et prévenir la prolifération des bidonvilles ;
3. Assurer l'application et le respect des documents d'urbanisme approuvés ;
4. Favoriser la création d'entreprises et les secteurs pourvoyeurs d'emplois ;
5. Faire de la population des villes des citoyens responsables ;
6. Améliorer l'accès aux services de santé de qualité, notamment la santé de reproduction ;
7. Favoriser des villes vertes et écologiques.

Enfin, l'élaboration du présent rapport pays arrive à point nommé. Ce bilan du développement urbain coïncide avec les vingt années de politique décentralisation, les dix années de réforme foncière ainsi que le renouveau de l'aménagement du territoire. Aussi, les progrès et les retards enregistrés à ces niveaux ont permis au pays de mieux apprécier les enjeux de développement urbain, par conséquent de relancer le secteur urbain à Madagascar.

ANNEXES

Annexe 1 : Décret ministériel portant création du Comité National de l'Habitat



**LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT
 ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,**

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°50-167 du 3 octobre 1960 relative à l'urbanisme et son modificatif ;

Vu le décret n°83-192 du 27 mars 1963 modifié et complété par les décrets n°2010-234 du 20 avril 2010 et n°2010-796 du 31 août 2010 fixant le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Vu le décret n°2014-200 du 1^{er} avril 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-235 du 18 avril 2014, modifié par le décret n°2014-1658 du 22 octobre 2014, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-508 du 27 mai 2014 fixant les attributions du Ministre d'Etat chargé des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire ainsi que l'organisation générale de son ministère ;

Vu la Résolution 24/14 du Conseil d'Administration de l'ONU Habitat du 19 avril 2013, relative aux contributions et appui aux activités préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ;

Vu la Résolution 67/216 de la 67^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 21 décembre 2012, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;

ARRETE :

Article premier.- Consécutivement aux différentes réunions préparatoires, dans le cadre de l'élaboration du Rapport Pays relatif à la Conférence d'Habitat III et de la formulation du Nouveau Programme Urbain, il est créé un Comité consultatif dénommé « Comité National de l'Habitat ».

Article 2.- Le Comité National de l'Habitat est notamment chargé de :

- participer au processus préparatoire de la Conférence d'Habitat III, notamment à l'élaboration du Rapport Pays
- faciliter la collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence d'Habitat II ;
- identifier les nouveaux enjeux, tendances et défis d'urbanisation et de développement, qui prévalent tant au niveau national et régional que mondial, en ce qui concerne les thèmes de l'habitat viable et de développement urbain durable ;
- formuler la vision prospective pour les habitats viables et le développement urbain durable, en cohérence avec la vision de développement du pays ;
- définir les priorités à intégrer dans le nouveau Programme de développement urbain ;
- proposer les stratégies et les moyens nécessaires pour la concrétisation de ces visions ;
- veiller à la cohérence et la complémentarité des initiatives urbaines

Article 3- Les membres du Comité National de l'Habitat sont composés de :

- Cinq (5) représentants du Ministère d'Etat en charge des Infrastructures, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire dont :
 - Le Président du Comité,
 - le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire;
 - Membres :
 - le Directeur Général des Services Fonciers ;
 - le Directeur de la Ville, de l'Habitat et de la Planification Territoriale ;
 - le Directeur de la Promotion du Logement et de l'Equipement ;
 - le Directeur de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire.
- Deux (2) représentants du Ministère de l'Economie et de la Planification dont :
 - le Directeur Général de l'Economie ;
 - le Directeur Général de la Planification
- Deux (2) représentants du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation dont :
 - Le Directeur Général de la Décentralisation
 - le Directeur d'Appui aux Collectivités Territoriales et au Développement Local ;
- Un (1) représentant du Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises dont :
 - le Directeur d'Appui au Développement de l'Industrie et aux Investissements.
- Un (1) représentant du Ministère du Commerce et de la Consommation dont :
 - le Directeur Général de la Consommation et de la Concurrence.
- Un (1) représentant du Ministère des Travaux Publics dont :
 - le Directeur Général de Travaux Publics ;
- Un (1) représentant du Ministère de la Sécurité Publique dont :
 - le Directeur de la Sécurité Publique ;
- Deux (2) représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts dont :
 - le Directeur Général de l'Environnement ;
 - le Directeur de la Gestion des Pollutions.
- Deux (2) représentants du Ministère de la Population, de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme dont :
 - le Directeur Général de la Population, de la Cohésion et du Développement Social ;
 - le Directeur Général de la Promotion du Droit et de l'Equité Sociale ;
- Deux (2) représentants du Ministère du Transport et de la Météorologie dont :
 - le Directeur Général des Transports Terrestres ;
 - le Directeur Général de la Météorologie.
- Deux (2) représentants du Ministère de l'Eau dont :
 - le Directeur Général de l'Eau ;
 - le Directeur de l'Assainissement et de l'Hygiène ;
- Deux (2) représentants du Ministère de l'Energie dont :
 - le Directeur Général de l'Energie ;
 - le Directeur des Etudes et de la Planification.

- Un (1) représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports dont :
 - le Directeur Général de la Jeunesse.
- Un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dont :
 - le Directeur Général de l'Agriculture.
- Un (1) représentant de l'Assemblée Nationale dont :
 - le Président de la Commission « Aménagement du Territoire ».
- SEIZE (16) représentants des organismes publics ou privés dont :
 - le Directeur Général du Fonds de Développement Local (FDL)
 - le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Appui au Logement et à l'Habitat (ANALOGH) ;
 - le Directeur Général de la Société d'Équipement Immobilier de Madagascar (SEIMad)
 - le Directeur Général de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics et d'Aménagement (AGETIPA) ;
 - le Directeur Général du Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo (SAMVA) ;
 - le Directeur Général du Jiro sy Itano Malagasy (JIRAMA) ;
 - le Directeur Général du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) ;
 - le Directeur Général de l'Agence des Transports Terrestres (ATT) ;
 - le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) ;
 - le Directeur Général de l'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo (APIPA) ;
 - le Directeur Général de l'Office National pour l'Environnement (ONE) ; le Secrétaire Exécutif du Bureau National de la Gestion des Risques et de Catastrophes (BNGRC) ;
 - le Secrétaire Exécutif de la Cellule de Gestion et de Prévention des Urgences (CPGU) ;
 - le Coordonnateur National de l'Office National de Nutrition (ONN) ;
 - le Président du Groupement des Entreprises de Madagascar (SEM) ;
 - le Président du Syndicat des Industries de Madagascar (SIM)
- Sept (7) représentants des Collectivités Territoriales Décentralisées dont :
 - le Chef de Région Analamanga ;
 - le Chef de Région de l'Itasy
 - le Chef de Région de Vakinankaratra
 - le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo ;
 - le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antsirabe
 - le Maire de la Commune Rurale de Tanjombato, Président du Farimbony Iambonany Fianan'ireo Tanàna Menodidina an'Antananarivo (FIFAMA)
 - le Maire de la Commune Rurale de Tsiafahy
- Quatre (4) représentants des Sociétés Civiles, Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et Associations dont :
 - le Président du Sahatra Fanaraha-maso ny Fianam-pirenena (SEFAM) ;

- la Présidente de l'Association des Femmes DRV

Trois (3) représentants des établissements universitaires dont :

- le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo (IST-I) ;
- le Directeur de l'École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA) ;
- le Directeur du Département de Géographie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université d'Antananarivo (FLSH).

Article 4.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité National de l'Habitat seront définies dès sa première réunion.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 05 NOV 2016

Le Ministre d'Etat chargé des Infrastructures,
de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire,



RAKOTOVAO Rivo

Annexe 2 : Liste des participants lors des différents ateliers de concertation par thème et des ateliers interrégionaux

Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RIANASOLOARIMINA Tiana	Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement	Tel : 034 16 973 91 Mail : dgat@meieat.gov.mg
RABE Harimanana	Directeur des Villes, d'Habitat, et la Planification Territoriale	Tel : 034 05 522 34 Mail : dvhpt@meieat.gov.mg rabeharim@yahoo.fr
RIAMITANTSOA Tolojanahary	Directeur de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire	Tel : 034 05 529 21 Mail : ogat@meieat.gov.mg
RASOARIMALALANARIVO Sylviane	Directeur de Promotion et de Logement et de l'Équipement	Tel : 034 05 527 72 Mail : dple@meieat.gov.mg
RAHARISOA Olisoa Felana	Chef de Service de la Promotion des Villes	Tel : 034 05 522 51 Mail : spv@vmdat.gov.mg
RAMAROSON Mihary	Chef de Service de la Promotion de l'Habitat	Tel : 034 05 527 64 Mail : scp@vmdat.gov.mg
RATELOSON Tahina Harisoa	Chef de Service de la Planification Territoriale	Tel : 034 07 522 09 Mail : spt@vmdat.gov.mg
RAKOTONDRAPANANA Lucien	Chef de Service de l'Urbanisme et de Réglementation	Tel : 034 05 549 43 Mail : sur@vmdat.gov.mg
RAJAONARISON Eli Jean Olivier	Responsable Base de Données / Observatoire de l'Aménagement du Territoire	Tel : 034 05 578 52 Mail : reliolivier@yahoo.fr
RAHANITRARIVONY ZoSitraka	Responsable Base de Données / Observatoire de l'Aménagement du Territoire	Tél : 034 20 918 50 Mail : zsitraka@gmail.com
RAKOTOARIMALALA Vonjy	Assistante de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	Tel : 033 42 859 55 Mail : vonjyrakotoarimalala@yahoo.fr
RAFALIMANANTSOA Andriambelo	Chef de Service de Promotion du Logement Direction de la Promotion et de Logement et de l'Équipement	Tel : 034 05 528 28 Mail : sen@vmdat.gov.mg
RAZAKAMAHEFA Oyo	Chef de service	Tel : 034 05 527 73 Mail : sah@vmdat.gov.mg
HARIMANANA Henintsoa Tahiry	Stagiaire	Mail : henintsoaharimanana@gmail.com
RANDRIAMAHALEO Rivo Arilanto	Assistante de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement	Tel : 034 7 522 12 Mail : ramahaleo@gmail.com
RAMANGAZAFIHARIVONY Harisoa Feno	Chef de Service Régional de Domaines – Région Boeny	Tel : 034 05 548 84 Mail : vonyfenoharisoa@yahoo.fr
RATSIMANDRESY Henri	Chef de Service Régional de l'Aménagement du Territoire – Région Boeny	Tel : 034 05 549 40 Mail : sratmg@gmail.com
RAZAFINDRANAIVO Ansène	Chef de Service Régional de l'Aménagement du	Tel : 034 27 721 18

	Territoire – Région Haute Matsiatra	
RAJAONARISON Harimamy	Directeur Bureau de Développement Grand Tana	Tel : 032 11 502 59 Mail : harimamy@yahoo.fr

Autres Ministères

Secteur de la Décentralisation		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
MAHAZOASY Roger	Directeur de la Coopération Décentralisée Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 341 39 Mail : r_marozara@hotmail.fr
RAKOTONIRAINY Louis de Gonzague	Directeur d'Appui aux Collectivités Territoriales et au Développement local Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 13 574 95 Mail : dcactdl@mid.gov.mg
RAMANANA Alain	Chef de service Renforcement de la Décentralisation et de la Déconcentration Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur / Office National de Concertation sur de la Décentralisation	Tel : 034 61 446 79 Mail : csr2d.oncdmada@gmail.com alainramanana@yahoo.fr
TOLOJANAHARY Renel Edelphin	Chef de Service Recherche Institut National de la Décentralisation et du Développement Local / Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 528 53 Mail : tolojanaharyrenel@gmail.com
RAZAFINDRAINIBE Princy	Responsable Inter-Régional Fonds pour le Développement Local / Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 033 37 897 40 Mail : naivo.razafy@yahoo.fr
RASAMIJAONA Malalaniaina	Responsable Renforcement de Capacité Fonds pour le Développement Local/Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 033 37 401 61 Mail : ma.rasamijaona1@gmail.com
ANDRIANJAFY Rahary Andry	Chef de Service Office National de Concertation sur de Décentralisation / Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 528 20 Mail : csppc.oncd@gmail.com
RABETALY NIRHY Lanto F.	Chef de service Appui aux CTD Directeur d'Appui aux Collectivités Territoriales et au Développement local/ Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 14 522 91 Mail : nirhylantofanja@yahoo.fr
RAKOTOARISON Mandimby	DAP SP Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 14 522 29
RAKOTONIRINA Richard	Chef de Service Patrimoine Collectivité Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 341 55
ANDRIANARIMANGA Solofoarimanana	Chef S/G. DGD Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 341 51 Mail : asolofoarimanana@gmail.com
RANDRIARILANTO Florent	Chef de Service des Relations avec les PTF Office National de Concertation sur de la Décentralisation / Ministère de la Décentralisation et de l'Intérieur	Tel : 034 05 527 06 Mail : sad@decentralisation.gov.mg

Secteur : Agriculture		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RANDRIAMANATSOA Jafetra	Coordonnateur National PROJET ROJERMO	Tel : 034 05 653 78 Mail : jafetra.rntsoa@yahoo.fr projermo@yahoo.fr
IANANJANAHARY Harivony S.	Collaborateur technique du service SAIA Direction de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture	Tel : 034 17 958 87 Mail : ninicharivony@gmail.com
RIANJAFY Lala Harizo	Chef SADPTI Direction de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture	Tel : 034 05 610 66 Mail : chef_sara.dpa@agriculture.gov.mg
RAZAFIMANANTSOA Vola Lalao	Assistant Technique Direction Générale de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture	Tel : 034 80 235 22 Mail : miaina@yahoo.fr
OTO Michel	UCPP Ministère de l'Agriculture	Tel : 034 45 836 09 Mail : rakotoedmondjeanmichel@gmail.com
ANONDRAKA Michel	Assistant de la Direction Générale de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture	Mail pchico@hotmail.fr :
Secteur : Population		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
OSCAR Irène	Directeur Général de la Promotion du Droit et de l'Équité sociale Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Tel : 034 07 211 09 Mail : irene.oscar50@gmail.com
RANOELIARISOA Marie Hortense	Chef service Partenariat Emploi et Autopromotion Ministère de la Jeunesse et des Sports	Tel : 034 05 830 66 Mail : rhortense25@gmail.com
FALIMANANA Julien Juste Angelos	Directeur des Sports Ministère de la Jeunesse et du Sport	Tel : 034 05 830 09 Mail : falitia@yahoo.fr
Secteur : Justice		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAFIDISON Voahangy	Vice-Présidente Tribunal de Première Instance / Ministère de la Justice	Tel : 034 09 061 18 Mail : orang.2123@yahoo.fr
AFINDRABE Roland R.	Chef de service Ministère de la Justice	Tel : 033 15 555 05 Mail : rolandrakotovao@yahoo.fr
RANDRIANJAFY Solofo Théodore	Juge Tribunal de Première Instance de Majunga	Tel : 034 03 241 20 Mail : theodoretular@yahoo.fr
Secteur : Commerce, Economie et Emploi		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAVELOMANANTSOA Paul Gérard	Directeur Général INSTAT	
RAKOTOMANANA Eric	Directeur des Sciences Economiques	Tel : 032 02 242 77

	INSTAT	Mail : eric.rakotomanana@gmail.com
ANDRIAMAROZAKA Iharimamy	Conseiller Scientifique INSTAT	Tel / 034 17 444 17 Mail : iharimamy@gmail.com
RAKOTONJANAHARY Onja	Analyste Direction des Statistiques INSTAT	Mail : onjaniaina@yahoo.fr
RANAIVO Charles Dauphine	Directeur des Partenariats et des Projets Ministère du Commerce et de la Communication	Tel : 034 05 513 73 Mail : dpp@mcc.gov.mg
RAZANASETA Joséphine	Directeur du Commerce et de l'Environnement Ministère du Commerce et de la Communication	Tel : 034 05 513 70 Mail : razanaseta@yahoo.fr dcc@mcc.gov.mg
RASENDRASON Miarintsoa Hasimihaja	Chargé d'études /Direction de la Modélisation Economique Ministère de l'Economie et de Planification	Tel : 033 12 933 05 Mail : miarasendrason@yahoo.fr
RAKOTOZAFY N. Fenomanana	Chargé d'étude/ Direction Générale de la Planification Ministère de l'Economie et de Planification	Tel : 034 06 083 54
RAZANASETA Joséphine	Directeur Ministère du Commerce et de la Consommation	Tel : 034 05 513 70 Mail : dce@mcc.gov.mg
RAZAFIMAHATRATRA A. Dominique	Directeur de l'Office National de l'Emploi et de la Formation Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Tel : 034 45 230 46 / 033 11 407 20 Mail : onef@metfp.gov.mg
ANDRIANAINARIVELO Mahandrimanana	Directeur ONFPPSM Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Tel : 032 04 022 25 Mail : m.andria@moov.mg
RAHARINAIIVOSON Hoby	Chef de service DGDS Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Tel : 033 11 171 19 Mail : hobynilaina@gmail.com
RAKOTOMAHARO Fanjarahivelo	Secrétaire Général Association Professionnelle des Institutions de Microfinance	Mail : sg.apmf.mada@gmail.com
RANAIVO RAKOTOARISAINA Liva	Directeur Infrastructure Innovation Technique Environnement Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé	Tel : 032 11 001 52 Mail : ranaivolila@gmail.com
RANDRIANOMENJANAHARY Rija	Chef de service de la conjoncture/ DAI Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé	Tel : 033 14 171 72 Mail : randriarija@yahoo.fr
BELALAHY Flavien	Chef de service / DGD Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé	Tel : 034 02 528 18
ZANAKOTO Anita Rivet	Chargée d'études Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé	Tel : 033 21 210 86 Mail : anitarivetzanakoto@gmail.com

Secteur : Transport		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RASOARINTSALAMA Mirana	Chef de Service des normes et de la qualité Ministère des Transports Terrestres et de la Météorologie	Tel : 034 05 641 09 Mail : sgn@mtm.gov.mg
RASOANAISAMANANA Christine	Représentant Direction de la Qualité, des Normes et de l'Environnement Ministère des Transports Terrestres et de la Météorologie	Tel : 033 14 201 61 Tel : cc@mtm.gov.mg
DRIANARIVO Irvaka	Attachée au DGTT Ministère des Transports Terrestres et de la Météorologie	Tel : 032 02 993 78 Mail : attachdgtt@mtm.gov.mg
RAKOTONDRAFARA Marie Louise	Chef de service d'Application Météorologique Direction Générale de la Météorologie	Tel : 034 05 582 44 Mail : mrakoto@gmail.com
RAHAINGO Toky	Responsable Système d'Information Agence des Transports Terrestres	Tel : 034 07 213 48 Mail : tokyrahaingo@gmail.com
RAZANADRAKOTO Harivony Salohy	Responsable de la Qualité et de d'Environnement AGETIPA	034 06 475 30 : harivony.salohy@gmail.com
RANDRIAMIHARISOA Malala	Chef de Projets AGETIPA	Tel : 020 22 206 96 Mail : agetipa@gmail.com
RASOLO Jean	Chef de service Ministère des Travaux Publics	Tel : 034 05 560 25 Mail : rasolo@mtp.gov.mg
MANDIMBILAZA Jean Arthur	Directeur Régional des Travaux Publics – Région Boeny	Tel : 032 59 978 71 Mail : drtpboeny@yahoo.fr
RANDRIANOTAHINJANAHARY Jeanson Rakotonela	Directeur Régional des Travaux Publics Région Haute Matsiatra	Tel : 034 11 391 01 Mail : jeanson301@yahoo.fr
Secteur : Logement		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RANARISOA Désiré	Directeur Général ANALOGH	Tel : 034 46 616 38 Mail : d.ranarisoa@yahoo.fr
A Schneider Bien Aimé	Coordonnateur Technique ANALOGH	Tel : 034 43 845 20 Mail : dera_schneider@yahoo.fr
RAHARIFERA Mamitiana	Chef de Service ANALOGH	Tel : 032 05 910 11 / 034 43 711 77 Mail : armamitiana@gmail.com
RANDRIAMARISON Fano	Chef de Service CSPST ANALOGH	Tel : 034 43 289 88 Mail : rfano@yahoo.fr
Laka FenosoaTantely V.	Chef de Service Aménagement ANALOGH	Tel : 032 05 911 39 Mail : creottk@yahoo.fr
PANO JAONIRINA Eugenthie	Chef de division ANALOGH	Tel : 032 72 440 01 Mail : eugenthiepgn@yahoo.fr
ANDRIANASOLO Bakoly	Directeur Technique SEIMAD	Tel : 034 14 081 04 Mail : bandrianasolo@gmail.com

Secteur : Environnement		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAZAFIARISON Jean Jugus	Directeur des Réponses aux Urgences Bureau National de Gestion des Risques de Catastrophes	Tel : 034 13 921 69 Mail : rjugus@gmail.com
RAMIARAMANANA Hanitra	Bureau National de Gestion des Risques de Catastrophes	Tel : 034 18 701 19 Mail : hanitra-ramiara@gmail.com
RAMBOLAMANANA Eugène	Responsable IEC Bureau National de Gestion des Risques de Catastrophes	Tel : 034 01 897 53 Mail : bngrc_rambolamanana@yahoo.fr
RAHELIMALALA Marthe Delphine	Chef de service Adaptation au Changement Climatique Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts	Tel : 034 05 622 64 Mail : marthe_rahel@yahoo.fr
Amyot	Chef de Division gestion des déchets Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts	
RANARISON Manitra	Assistante SVD / DGP Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts	Tel : 034 05 624 51 Mail : anitaran@yahoo.fr
NIRINA Harisoa Raymonde	Chef de division de la Pollution de l'air / Direction de Gestion des Pollutions Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts	Tel : 034 05 625 38 Mail : nirina.raymonde@yahoo.fr
RAKOTONIRINA Miarisoa Patricia	Chargée d'Etudes Cellule de Prévention et Gestion des Urgences	Tel : 034 06 003 00
RANDRIAMANALINA Julot Herman	Responsable de Base de Données Cellule de Prévention et Gestion des Urgences	Tel : 034 45 083 12 Mail : rjulotherman@gmail.com
Secteur : Sécurité intérieure		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RABENARIVO Désiré	Officier de police Police Nationale	Tel : 034 01 065 68
RAKOTONDRARIVO Rodin	Attaché de cabinet Direction Générale de la Police	Tel : 032 02 593 98
RABEMANANTSOA Michel	Chef des Corps des Pompiers Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 032 11 501 77 Mail : zaomic@yahoo.fr
Secteur : Eau et assainissement et hygiène		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RASOAMAROMANANA Roy	Directeur Général SAMVA	Tel : 033 23 214 00 Mail : direction@samva.mg
ROSTAND Max	Chef de service assainissement SAMVA	Tel : 033 23 214 94 Mail : tiamax0611@gmail.com
RAVALOSON Andriantsifa	Directeur de l'Assainissement et de l'Hygiène Ministère de l'Eau	Tel : 034 20 510 91 Mail : dah@mineau.gov.mg

RAMAROKOTO Andriamifidy	Chef de Service Approvisionnement en eau potable / Direction Générale de l'Eau Ministère de l'Eau	Tel : 033 02 226 84 Mail : saaep@minenv.gov.mg
RAJAOFERISON Andry	Chef de service Ministère de l'Eau	Tel : 034 20 510 69 Mail : sgds.dah@mineau.gov.mg
RASOLOMANANA Tsiry Aina	Responsable en communication APIPA	Tel : 033 06 225 45 Mail : yristania@hotmail.com
RATSARANASANDRATRA Olivia Fitia	Responsable Administratif et Financier MADACOMPOST Majunga	Tel : 033 23 336 41 Mail : madacompost@moov.mg
Abdallah Selemani	Président de la Plateforme des pré-collecte des déchets – Boeny	Tel : 032 46 673 05
Secteur : Foncier		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAHARO Andriamanjato Laza	Directeur d'Appui de la Gestion Foncière Décentralisée Direction Générale des Services Fonciers	Tel : 034 05 548 50 Mail : dgafd@meieat@gov.mg
ANDRIANIRINA Ratsialonina Rivo	Directeur de l'Observatoire du Foncier Direction Générale des Services Fonciers	Tel : 034 05 529 23 Mail : ratsialonina@observatoire.foncier.mg
Camara	Coordonnateur National Cellule de Coordination de la Reforme Foncière	Tel : 032 04 368 58 Mail : Camarapnf@moov.mg
RAZAFIHARISON Andriamanantena	Directeur de la Cellule d'Appui aux Régions Direction Générale des Services Fonciers	Tel : 034 05 523 89
RASENDRASOA Hanitra	Direction des Domaines et la Propriété Foncière	Tel : 034 05 548 57 Mail : haryfarats@yahoo.fr
RAVELOMANANTSOA	Responsable de la Gouvernance locale Cellule de Coordination de la Reforme Foncière	Tel : 033 11 612 39 Mail : zopaf@moov.mg
RAZAFINDRAKOTOHARY Tiana	Responsable de la Modernisation Cellule de Coordination de la Reforme Foncière	Tel : 033 12 655 33 Mail : tianapnf@moov.mg
RAKOTONDRAVAO Willy	Chef de Service d'intervention et des méthodes Direction des Services Topographiques	Tel : 034 05 522 57 Mail : jrakotondravao@gmail.com
HAINGONAVALONA Danielle	Chef de service Directeur d'Appui de la Gestion Foncière Décentralisée	Tel : 034 05 522 55 Mail : sgfd@vpdat.gov.mg
RABARY Niry Sariaka	CDAF Direction d'Appui de la Gestion Foncière Décentralisée / Direction Générale des Services Fonciers	Mail : sariaka.cdaf@gmail.com
RAFIDISON Délay	Chef de Service Régional des Topographies Région Haute Matsiatra	Tel : 034 05 531 51 Mail : radelay@gmail.com
RATSIMBARISOA Heriniaina Philippson	Adjoint - Chef de Service Régional des Domaines Région Haute Matsiatra	Tel : 034 05 534 30

Secteur : Finances et Impôts		
Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAKOTOMAMONJY Nolalaina Andrée	CDO Direction Technique / Direction Générale des Impôts	Tel : 034 36 291 96 Mail : tiffany.tsiresy@yahoo.fr
Secteur : Energie		
RAZAFINJATO Harisoa	DEP Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	Tel : 034 49 661 44 Mail : dep@energie.gov.mg

Collectivités Territoriales Décentralisées

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RANDRIAMBOLOLONA Mananjara	Chef de Région Région Analamanga	Tel : 034 07 522 22
RAVOMANANA Vincent	Secrétaire Général Région Analamanga	Tel : 034 40 691 09 Mail : vincentravomanana@gmail.com
LALAONIRINA Zaelle	Secrétaire Général Région Haute Matsiatra	Tel : 034 12 457 29 Mail : lalaonirinazaelle@yahoo.fr
RABETOKOTANY Michel	Directeur de Développement Régional Région Analamanga	Tel : 034 05 408 29 Mail : ddranalamanga@gmail.com
NOBELISEN Robert	Directeur de Développement Régional Région Atsimo Atsinanana	Tel : 034 29 019 87 Mail : sudest@moov.mgnobelisenr@gmail.com
RAKOTOMANGA J.	DAGT Région Analamanga	Mail : dagt.analamanga@yahoo.fr
RATSIMAMANGA	Directeur de Développement Régional Région Vakinankaratra	Tel : 033 15 685 94 Mail : ddrregionavak@gmail.com
RAZAFINDRABERA Geraldo	Directeur de Développement Régional Région Analanjirofo	Tel : 033 20 401 82 / 032 44 346 39 Mail : bevageraldo@gmail.com
RATORAKARIVO Jean B	Directeur de Développement Régional Région Itasy	Tel : 034 07 522 32 Mail : trakotorakarivo@yahoo.fr
RASOLONDRAIBE Marcellin Frédéric	Directeur de Développement Régional Région Ihorombe	Tel : 034 08 611 79 Mail : fredmarcellin313@gmail.com
LINASY Jean de Bruto	Directeur de Développement Régional Région Betsiboka	Tel : 033 14 555 10 Mail : ddrbetsiboka@gmail.com
RANDRIAMAHEFA Justin	Maire Commune Tsiafahy	Tel : 033 11 916 39 Mail : mahefa_just@yahoo.fr
RAKOTONDRAIBE Maurice	Maire Commune Tanjombato	Tel : 033 11 041 24 Mail : maurice.comm@yahoo.fr
ANDRIAMBOLOLONA Laurence A.	Maire Anosizato Ouest	Tel : 033 11 792 16 Mail : andrialau@yahoo.fr
KARIM Abdallah	Maire	Tel : 032 07 493 73

	Commune Urbaine Ambilobe	Mail : karimsharifa@gmail.com
IRENE MIARAMBOLA Landephine	Maire Commune Urbaine Diego Suarez	Tel : 032 04 052 38 Mail : irenemiarambolalandephine@yahoo.fr
RAVALORIAKA Eva	Maire Commune Urbaine Manjakandriana	Tel : 033 09 596 29 / 034 12 118 80 Mail : ravaloriakaeva@gmail.com
ANDRIAMANANTSOA Lova	Maire Commune Urbaine Anjozorobe	Tel : 033 17 077 51 / 032 67 273 88 Mail : andriamanantsoal@yahoo.fr
Imboalahy Bernard	Maire Commune Fenérive Est	Tel : 033 05 170 18
Mamy Harisolo Amédée	Maire Commune Urbaine Miarinarivo	Tel : 032 03 650 86
RAHELINIRINA Dauris	Président de la Délégation Spéciale Commune Urbaine de Marovoay	Tel : 032 40 833 06 Mail : daurisrahely@yahoo.fr
BETOTO Jean Ferdinand	Président de la Délégation Spéciale Commune Urbaine Maevatanana	Tel : 034 29 993 16 Mail :
RAZAFINDRATOMBO Marc	Président de la Délégation Spéciale Commune Urbaine Farafangana	Tel : 034 68 180 69 Mail : marcrazafindratombo@gmail.com
MAEVA Portos Houssen	Premier Vice Président de la Délégation Spéciale Commune Urbaine de Mahajanga	Tel : 032 02 083 77 Mail : maevaph@yahoo.fr
RAFIDITSARA Jean Robert	1 ^{er} Vice Président de la Délégation Spéciale – Commune Urbaine Vohipeno	Tel : 034 52 451 08
RANDRIANARISOA Philibert	Président du Conseil Commune Urbaine Arivonimamo	Tel : 033 24 328 35
RABESAHARESON Faratiana Juliane	Chef de service Région Boeny	Tel : 032 83 361 03
RANDRIAMAMPIONONA	Chef de Service de l'Urbanisme Commune Urbaine de Mahajanga	Tel : 032 07 513 80 Mail : esevatolampy@gmail.com
RAFAMATANANTSOA Tiana	Directeur des Espaces et de la Propreté Urbaine Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 032 11 501 16 Mail : rodemataf@gmail.com
RAFAMATANANTSOA Haritiana Jeanson	Direction des Espaces et de la Propreté Urbaine Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 032 11 501 16 Mail : rodemataf@gmail.com
RAJOELISON Helimboahangy Sandra	Chef de Service Environnement et Agriculture Urbaine DEPU / Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 033 15 502 73 Mail : srajoelison@yahoo.fr
RAMANAMIDONA Jean Yves	Chargé de mission DEPU / Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 033 15 402 42 Mail : jyrama@yahoo.fr
RANAIVO Harimbola	Chef de Service Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 032 07 693 31 Mail : dpointservice@gmail.com
RAVAKA Hoby	Chef de division SRR Commune Urbaine d'Antananarivo	Tel : 033 61 237 69 Mail : ravhoby@gmail.com
RAHERISON RABEMIADANA Jean de Dieu	Responsable technique Commune rurale Ivato Aéroport	Tel : 033 87 886 36 Mail : comivatoaeroport@yahoo.fr

RAKOTOMAVO Rindra	Directeur Exécutif OPCI Grand Tana	Tel : 032 02 319 18 Mail : opciffitama@yahoo.fr
RAZAFINDRAMBILY Boto	Chef de Service Technique de Développement urbain Commune Urbaine Toliara	Tel : 034 03 764 49 Mail : razafindrambil@yahoo.fr
RAKOTO RAMANIRAKA Rivonirina Herilala	Commune Urbaine Fianarantsoa	Tel : 034 66 630 63 Mail : cufianarantsoa@gmail.com
RAMANAMPIRENENA Joséphine	Adjoint au Maire Commune Urbaine Ihosy	Tel : 033 43 890 19 Mail : jramanampirenena@yahoo.fr
ANDRIANORONIRINA Daniel	Adjoint au Maire Commune Urbaine Ambositra	Tel : 034 86 892 43 Mail : danielandrianao@yahoo.fr
RANDRIAMILAMINA Aimée Samael	Conseiller Région Vatovavy Fitovinany	Tel : 034 08 287 02 Mail : randriamilamina@gmail.com

Universités et de établissements de recherche

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAKOTOMALALA Jean Lalaina	Directeur Général Institut Supérieur de la Technologie - Antananarivo	Tel : 034 11 473 03 Mail : jean.lalaina@gmail.com
RATOARIVELO Manitriniala	Chef de filière Urbanisme et Aménagement Institut Supérieur de la Technologie - Antananarivo	Tel : 034 97 466 54 Mail : mratoariveo@yahoo.fr
RAJAONARY Veroniaina Razafitrimo	Chef de parcours Génie Civil Institut Supérieur de la Technologie - Antananarivo	Tel : 034 66 961 86 Mail : razafitrimo_veroniaina@yahoo.fr
RAMAMONJISOA Joselyne	Professeur Université d'Antananarivo - Département Géographie	Tel : 033 14 293 46 Mail : joselyne.ramamonjisoa@yahoo.com

Secteur privé

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
ARMAND	Directeur de la Distribution Electricité JIRAMA	Tel : 034 83 644 25 Mail : ddc@jirama.mg
RAMAROSANDRATANA Rija	Directeur de l'Exploitation de l'Eau JIRAMA	Tel : 034 83 894 19 / 032 95 894 19 Mail : dexo@jirama.mg
RABENANDRASANA Henri	Direction de la Distribution Electricité JIRAMA	Tel : 034 83 341 95 Mail : dco@jirama.mg
RAJOELINARIVO Solofo	Chef de département Distribution Electrique JIRAMA	Tel : 034 83 349 85 Mail : dde-dpdr@jirama.mg
RAKOTO Andrianirina	DGAO JIRAMA	Tel : 034 83 307 09 Mail : dgao-dca@jirama.mg
RAVONINDRATSIRY Gaëtan	Chef de projet / Direction de l'Exploitation Opérationnelle	Tel : 034 83 705 46 Mail : deo-dmod-ser@jirama.mg

	JIRAMA	
RAKOTOMAHANINA Pascale	Chef de département/ Direction Exploitation Eau JIRAMA	Tel : 032 56 894 16 Mail : dexo-dgo@jirama.mg
RAZAFINDRAKOTO Roger	Représentant du Syndicat des Industries à Madagascar / SEBTP	Tel : 033 11 162 00 Mail : rzroger@moov.mg
RAHARISON Andria	Représentant du Groupement des Entreprises de Madagascar / SEBTP	Tel : 034 44 473 37 Mail : andria.raharison@cimelta.mg
ANDRIAMBININTSOLOMORA Bernardin	Président Union des Coopératives des Transports Urbains	Tel : 032 05 139 99 Mail : uctu.antananarivo@yahoo.fr
RAKOTOARIMANANA Fidimalala Emile	Président Union des Coopératives des Transports Suburbains	Tel : 032 02 594 18 Mail : fidirakotoarimanana@gmail.com
RAKOTONDRAZAKA Fenosoa	Administrateur Union des Coopératives des Transports Suburbains	Tel : 033 14 457 08 Mail : uctsu@yahoo.fr
ANDRIANALISOA Dera	Administrateur Union des Coopératives des Transports Suburbains	Tel : 032 / 033 / 034 11 801 72 Mail : deramanana@yahoo.fr
RATSIMBA RAJAONA Ando	Directeur des Affaires Judiciaires et foncières Groupe FILATEX	Tel : 032 11 060 76 Mail : andoniaina@groupe-filatex.com
RAMBOA Michel	Responsable Patrimoine Groupe FILATEX	Tel : 032 03 060 41 Mail : michel.ramboa@groupe-filatex.com
RAZANADRAKOTO Rija	Notaire Chambre National Notaire	Tel : 032 07 137 83 / 020 22 253 54 Mail : notairerazanadrakoto@gmail.com
MONCHEAUX Dominique	Directeur Général Agence Immobilier Conseil	Tel : 032 11 229 99 Mail : D.MONCHEAUX@IC-GROUPE.com

Société civile

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RASOAVELO Julienne	Juriste HAFARI Malagasy	Tel : 033 74 965 16 Mail : Julienne Rasoav@gmail.com
RASOARIMANANA Marie Thérèse	Représentante Plateforme de la Société Civile à Madagascar	Tel : 033 11 963 90 / 034 09 352 80 Mail : rasoamt@hotmail.com
NDRIANDAHY Mahomoudou	Secrétaire Exécutif Plateforme de la Société Civile à Madagascar	Tel : 032 05 512 98
RAKOTONIRINA Aina	Coordinateur Technique National Accessibilité Handicap International	Tel : 032 40 224 50 Mail : ctn-accessibilite@handicap-international-mada.org
RAKOTOMANGA Domoïna	Coordinateur Régional – Boeny Handicap International	Tel : 032 05 778 87 Mail : cs-maha@handicap-international.mg

RANAIVO – HARISOA Nathalie	Coordinateur des Opérations Human Network International	Tel : 033 37 458 87 Mail : nathalie@hni.org
RAJAONSON Christian	Responsable de Projet Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy (DRV)	Tel : 020 22 204 48 Mail : ecclpl@moov.mg
RAZAFINRAPARANY Andrianjaka	Assistant Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy (DRV)	Tel : 034 07 787 16 Mail : fazaka2@yahoo.fr
ANDRIANANDRASANARIJAONA Alain	Directeur Fonds d'Intervention pour le Développement Mahajanga	Tel : 032 07 600 26 Mail : drd@drd.fid.mg
CAROLUS Charles	Tambazotra miaro ny zon'ny mpanjifa	Tel : 032 04 637 15
RAZAFINDRAMANGA Minoniana	Présidente SIMIRALENTA	Tel : 033 11 585 93 Mail : mino_luce@yahoo.fr
RAOBELINA Oly	Coordonnateur National Office National pour la Nutrition	Tel : 032 11 158 43 Mail : holy@onn.mg
MANOVA TSIRARA	Responsable Surveillance Alimentaire et nutrition Office National pour la Nutrition	Tel : 032 11 009 03 Mail : manova@onn.mg
RAJOELINA Cédric	Cadre en Etude d'Impact Environnemental Office National pour l'Environnement	Tel : 034 06 034 06 Mail : cedric@pnae.mg
RAFIDIMANANTSOA James Thomas	Président COPH Boeny	Tel : 032 04 741 52 Mail : safidyjames@yahoo.fr
RAZAKATIANA Faramalala Ginah Esthelle	Présidente KBPN Majunga	Tel : 032 07 788 93 Mail : planetbeauty@rocketmail.com
RAZARIMANANA Jacquelin	Responsable Technique Association CAFF	Tel : 034 85 773 08 Mail : rjaquelin@yahoo.fr
RAZAFINDRAHASY Amélie	Directeur ONG Fiantso	Tel : 034 08 207 46 Mail : amelie.razafindrahasy@fiantso.mg
RANAIVOSON Simon	Chef de service CEDII	Tel : 034 04 215 60 Mail : ranaivoson.simon@cedii.org
RAZAFIMAHATRATRA Paul Gabriel	Directeur Consortium AGED	Tel : 034 28 627 89 Mail : agedfivoarana@yahoo.fr
SOLOFONIAINA Nirina	Coordonnateur HAONASOA	Tel : 034 04 185 45 Mail : haonasoam@moov.mg
Henry LENOOU Rakotoarizafy	Président GARDUC Journaliste / GAR	Mail : garducmadagascar@gmail.com

Partenaires techniques et financiers

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
Dr Claire MULANGA	Directeur – Pays ONU - SIDA	Tel : 033 11 441 76 Mail : mulangac@unaid.org
Jocelyne RAVAOARISOLO	Chargée de Finances WSUP	Tel : 020 22 207 10 Mail : jraoarisolo@wsup.com
RAZAFIMANANTSOA Deleau	Team Leader Gouvernance PNUD	Tel : 032 23 00850 Mail : deleau.razafimanantsoa@undp.org
DUBOIS Daniel	Chargé de Programme Infrastructures Union Européenne	Tel : 032 07 250 11 Mail : daniel.dubois@ccas.europa.eu
UWAMWIZA Jacqueline	Chargée de Coopération Union Européenne	Tel : 032 07 800 80 Mail : jacqueline.uwamwiza@ccas.europa.eu

ONU-HABITAT à Madagascar

Nom & Prénoms	Fonction & Entité	Coordonnées
RAKOTOARISON Monique	Chargé de Programme	Tel : 032 13 008 54 Mail : monique.rakotoarison@undp.org
ANDRIAMANOHISOA Gérard	Coordonnateur National ONU-HABITAT	Tel : 034 07 466 34 Mail : gerard.andriamanohisoa@gmail.com
RAMANANKOLAZAINA Rosat	Coordonnateur Technique	Tel : 034 07 466 32 Mail : rmlcrosat@yahoo.fr
ANDRIAMHAZO Jaonina	Assistant Technique Développement durable	Tel : 034 17 697 18 Mail : andrij2000@gmail.com
RAJAONARIVELO Njaka	Assistant Technique	Tel : 034 11 818 45 Mail : njaka.rajaonarivelomg@gmail.com
MAMINIAINA Thérèse	Consultante	Tel : 033 14 899 04 / 032 02 770 67 Mail : maminiaina118@gmail.com
RASOLOMAMONJY Jaotiana	Géomaticien	Tel : 034 11 918 44 Mail : jaotiana.rasolomamonjy@gmail.com
RAMANANTSOA Serge	Juriste foncier	Tel : 034 07 466 93 Mail : ramanatsoaserge@gmail.com
RAZAFIARIVONY Elia	Assistant Technique	Tel : 033 11 554 30 Mail : elia_razafiarivony@yahoo.fr